



Départements & ESS

**Développer l'économie de la transition
avec les départements**

*Actualisé en
septembre 2022*



Une initiative du





Pour inscrire **l'économie sociale et solidaire** au cœur des politiques publiques départementales

Créatrice d'emplois durables, facteur de cohésion sociale et territoriale, génératrice d'innovation sociale et d'implication citoyenne, l'ESS apporte des **solutions concrètes aux besoins quotidiens** des habitant.e.s et des territoires.

C'est la conviction d'él.u.e.s de plus en plus nombreux pour qui l'ESS constitue un **vecteur de solidarités humaines et territoriales agissant pour la transition**, la relocalisation des activités et la résilience des territoires.

Dans un contexte d'urgence climatique, écologique et sociale, cette économie de la proximité et de la transition doit à présent se développer pleinement dans nos territoires. **Les élu.e.s départementaux ont un rôle majeur à jouer pour soutenir ce développement.**

Si de plus en plus d'él.u.e.s ont conscience aujourd'hui du rôle que peut jouer l'ESS dans le développement soutenable de leur territoire, la question reste souvent de savoir comment faire ?

C'est l'objet de ce *kit Départements & ESS*, qui comprend **22 fiches** :

- donnant les **premières clés** pour la mise en œuvre d'une politique volontariste structurée,
- détaillant les **leviers techniques** des départements pour soutenir le développement de l'ESS (appui aux territoires, commande publique,...),
- illustrant la façon dont les différentes **politiques publiques thématiques** peuvent intégrer l'ESS (action sociale, développement local, gestion des collèges,...).

Ce kit *Départements & ESS* vise ainsi à outiller les exécutifs départementaux souhaitant soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS). Illustrée par des exemples, chacune de ces fiches présente de façon synthétique et concrète les possibilités pour un conseil départemental d'inscrire l'ESS dans ses politiques.

Sommaire

Fiches introductives

-  **Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?**page 2
-  **Pourquoi mettre en place une politique transversale de soutien à l'économie sociale et solidaire ?**page 4
-  **L'économie sociale et solidaire dans les compétences départementales**page 6

Fiches leviers

-  **Modes de contractualisation entre départements et acteurs de l'ESS (n°4)**page 8
-  **Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif - SCIC (n°6)**page 14
-  **Soutenir l'innovation sociale (n°10)**page 22
-  **Commande publique responsable (n°12)**page 26
-  **Appui aux territoires et développement local (n°13)**page 28
-  **Transversalité des politiques d'ESS (n°21)**page 44
-  **Ressources mobilisables par les conseils départementaux (n°22)**page 46

Fiches thématiques

-  **ESS & ruralité(s) (n°5)**page 10
-  **Agriculture, alimentation durable & ESS (n°7)**page 16
-  **Habitat & ESS (n°8)**page 18
-  **Tourisme & ESS (n°9)**page 20
-  **Insertion & création d'activités (n°11)**page 24
-  **Vieillesse, handicap & ESS (n°14)**page 30
-  **Jeunesse, culture & sports (n°15)**page 32
-  **Protection de l'enfance, santé & ESS (n°16)**page 34
-  **Accès au foncier des acteurs de l'ESS et tiers-lieux (n°17)**page 36
-  **Économie circulaire, transition écologique & ESS (n°18)**page 38
-  **Coopération européenne, internationale et transfrontalière & ESS (n°19)**page 40
-  **Numérique & ESS (n°20)**page 42

Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

Les multiples crises récentes ont montré la pertinence de l'ESS pour faire face aux défis actuels dans les territoires.

Elle est une **économie de proximité**, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales.

L'ESS place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée, et est porteuse de nombreuses innovations : le recyclage et le réemploi, les circuits courts, l'alimentation durable, la lutte contre la précarité énergétique, les énergies renouvelables,...

Sa **diversité** en fait sa richesse, mais la rend aussi parfois difficile à appréhender : l'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, les activités financières et les assurances, l'hébergement médicosocial et social, la culture et le sport, le commerce, l'agriculture...



La **Loi sur l'ESS de juillet 2014** définit le périmètre des entreprises de l'ESS dans son article 1 :

L'ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1. un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
2. une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise
3. une gestion conforme aux principes suivants :
 - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise ;
 - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

Article 1 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

L'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe ainsi un ensemble de structures qui ont des formes statutaires variées :

- **coopératives,**
- **associations,**
- **mutuelles,**
- **fondations,**
- ainsi que **certaines sociétés commerciales.**

S'appuyant sur un **fort ancrage territorial** (elles sont en 1^{er} lieu des groupements de personnes), elles jouent un rôle majeur en milieu urbain comme en milieu rural, dans le développement de services à la population, la création d'emplois non délocalisables et la contribution à la qualité de vie dans les territoires.

L'ESS en quelques chiffres (2019)

2,4 millions

de salariés,

soit 14%

de l'emploi salarié privé

221 325

**établissements
employeurs**

**Plus de 13 millions
de bénévoles**

68% de femmes

**Entre 2010 et 2019,
84 843 emplois créés**

Mais une baisse récente du nombre d'emplois due en particulier à la réduction des emplois aidés et à l'impact de la crise sanitaire (52 500 emplois perdus entre juin 2019 et juin 2020)

**Le secteur associatif
représente près de**

**83% des établissements
employeurs,**

77% des emplois et

69% de la masse salariale

**Contrairement aux
entreprises classiques,
77% des plus grandes
coopératives
ont leur siège social
en régions**

Un modèle économique reposant sur une hybridation des ressources

Le modèle économique des entreprises de l'ESS est variable selon les entreprises et le domaine d'activité : certaines des entreprises ont une production 100% marchande, d'autres s'appuient sur des ressources non marchandes voire non monétaires, publiques et privées. Elles partagent toutes le principe de non lucrativité ou de lucrativité limitée.

Une économie à l'histoire ancienne répondant aux enjeux actuels

Si l'économie sociale et solidaire a des racines anciennes (le terme d'économie sociale et les premières associations ouvrières, coopératives et sociétés de secours mutuel remontent à la 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle), ses modes de faire et ses principes d'actions en font un acteur en capacité de répondre aux enjeux actuels.

Elle apporte par exemple des réponses aux évolutions du travail et de l'emploi, en s'appuyant notamment sur la coopération et la mutualisation :

Une économie de la transition dans les territoires

L'économie sociale et solidaire est plus largement une actrice de la transition des territoires, transition écologique, démocratique, numérique, mais aussi transition énergétique, avec par exemple le développement des coopératives d'énergie. Elle incarne une façon d'entreprendre, de produire et de consommer, qui respecte le salarié, le consommateur, le citoyen, et les générations futures.

Ressources pour aller plus loin :

- [Panorama de l'ESS : Ce que l'ESS apporte à la société](#), ESS France, mai 2022
- Vidéo [«Mettre l'Humain au Cœur · L'économie sociale et solidaire»](#), ESS France, septembre 2021
- [L'Atlas commenté de l'ESS 2020](#), Observatoire national de l'ESS - ESS France, septembre 2020
- Vidéo [Ma journée avec l'économie sociale](#), Acteurs de l'ES - Belgique - 2019
- [Qu'est-ce que l'ESS ?](#) - Géraldine Lacroix, Romain Slitine, Que sais-je ? - mai 2019

La majorité des structures de l'ESS, et notamment sa composante principale, les associations, mobilisent des ressources diverses (ventes de produits ou de services, subventions publiques pour les missions d'intérêt général qu'elles assurent, recettes d'activités, cotisations, dons, mécénat de compétence,...), sans oublier les contributions volontaires en nature (valorisation du bénévolat, prêt de locaux et matériel).

- coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) permettant aux agriculteurs de développer leur activité dans l'après-guerre,
- coopératives d'activités et d'emploi permettant de sécuriser la création d'activités,
- espaces de coworking ou tiers-lieux accompagnant le développement du télétravail et de nouvelles formes de travail,
- groupements d'employeurs permettant de mutualiser des emplois entre plusieurs structures,
- entreprises à but d'emploi de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée développant de nouvelles activités sur un territoire à partir des compétences de personnes au chômage...

Une économie participant à l'intérêt général

Par ses domaines d'activités, par ses modes de faire et ses valeurs, l'économie sociale et solidaire croise ainsi la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités. La mise en place d'une politique publique de soutien à l'économie sociale et solidaire permet de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires (voir fiche n°2).

L'ESS en 10 dates clés

1827

Création de la 1^{ère} société de secours mutuel à Lyon, la Société de défense des intérêts des Canuts

1844

Création de la coopérative des Equitables Pionniers de Rochdale (Grande-Bretagne)

1900

Pavillon de l'économie sociale à l'Exposition Universelle de Paris

1947

Loi sur les coopératives

1981

Création de la Délégation interministérielle à l'Économie Sociale (DIES). Premier décret reconnaissant l'économie sociale

2001

Création du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)

2011

Lancement des Etats Généraux de l'Économie Sociale et Solidaire

2014

Loi sur l'ESS

2020

Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable, auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

2022

Secrétaire d'État auprès de la Première Ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative

Pourquoi mettre en place une politique transversale de soutien à l'économie sociale et solidaire ?



Extraits de la déclaration commune des réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS - 2013

« L'économie sociale et solidaire n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, favorise une démocratie participative active.... Les collectivités locales, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, ont, aux côtés de l'Etat, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires. »

1 Pour répondre aux besoins des habitant.e.s et des entreprises

Au delà de son impact en termes d'emplois, l'économie sociale et solidaire **apporte des réponses à des besoins non satisfaits des habitants**. Associations d'aide à domicile ou de petite enfance, proposant des services accessibles à tous, associations culturelles et sportives, plateformes coopératives de mobilité..., contribuent à la qualité de vie et sont un élément essentiel de l'image du territoire.

L'ESS contribue à l'émancipation de chacun, que ce soit par ses acteurs de l'éducation populaire, de la culture...

2 Pour assurer une cohésion sociale et territoriale

Mobilité accessible et durable, services de proximité, activités associatives et culturelles, développement économique local..., l'économie sociale et solidaire contribue à travers ses activités au lien social et à la cohésion territoriale. Elle croise les enjeux des politiques publiques menées par les collectivités locales : sociale, économique, culturelle, d'aménagement, politique de la ville,... (voir fiche **n°3**).

En territoire rural comme urbain, l'ESS favorise le «vivre ensemble» et la **lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de discrimination**.

« L'ESS a fait la preuve dans l'urgence de la crise de Covid-19 de la puissance de son patrimoine de solutions développées dans nos territoires, quand il est co-construit avec les collectivités, dans la pluralité. Cette crise vient réaffirmer la nécessité des principes de proximité, de solidarité, et de durabilité à tous les étages de nos politiques publiques ».



Mahel Coppey,
présidente du RTES

3

Pour soutenir la création d'emplois durables et la (re)localisation des activités

L'économie sociale et solidaire contribue à un **développement «inclusif»** qui crée des emplois non délocalisables. Certaines entreprises contribuent également à **l'insertion par l'activité économique** de personnes éloignées de l'emploi.

L'ESS est souvent le premier employeur en milieu rural et est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées.

Face à la crise, les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui n'ont pas d'actionnaires à rémunérer, par exemple les coopératives, ont mieux résisté, même si aujourd'hui l'emploi associatif commence à être fragilisé.

4

Pour favoriser la transition écologique et la résilience des territoires

L'une des dimensions souvent méconnues de l'économie sociale et solidaire est **sa capacité d'innovation économique et sociale associant les habitants** : nouveaux services, nouveaux métiers, nouvelles formes de gouvernance,...

L'économie sociale et solidaire défriche de nouveaux modes de faire et **participe activement à la transition écologique et à la résilience** des territoires.

Elle a été pionnière de filières de recyclage (papier, textile, déchets électroniques,...), de modes de production et distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète (bio, agriculture paysanne, circuits courts,...), et des questions de transition énergétique (lutte contre la précarité énergétique, mobilité durable,...).

+ 4,9%

d'emplois de l'ESS en milieu rural entre 2008 et 2015

- 4,1%

d'emplois de l'économie hors ESS en milieu rural entre 2008 et 2015

Source : Observatoire national de l'ESS pour l'ESS dans les territoires ruraux - Avise/RTES - juin 2019.



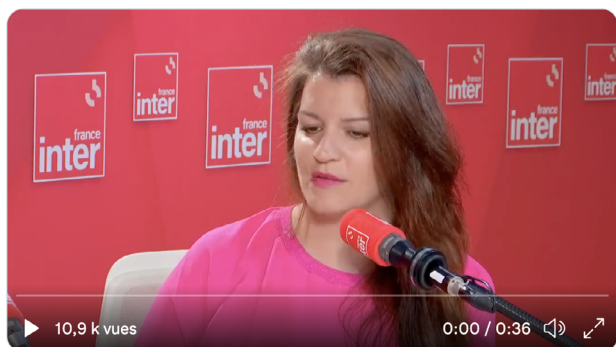
Plusieurs conseils départementaux soutiennent des **projets de production d'énergies renouvelables participatifs et citoyens**, en milieu rural comme urbain.

Associant collectivités, entreprises, habitants et acteurs de la finance solidaire, ces projets permettent à chacun de participer à la transition énergétique et à la résilience locale.



MarleneSchiappa
@MarleneSchiappa

Crèches associatives, épiceries solidaires, aide aux personnes âgées... ces organisations font tenir la société et doivent être considérées pour ce qu'elles sont : des employeurs et des acteurs essentiels de l'économie. Nous les protégerons et les défendrons !
#ESS #Le69inter



9:27 AM · 15 juil. 2022 · Twitter for iPhone

68 Retweets 10 Tweets cités 226 J'aime

Ressources pour aller plus loin

- [Déclaration commune](#) des têtes de réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS - 2013
- Les [Points de Repère ESS](#) du RTES
- *ESS: contribuer au développement des territoires*, Dossier d'experts, Territorial Editions, 2015
- [Dossier ESS](#) de la Gazette des communes



L'économie sociale et solidaire dans les compétences départementales



Tous les niveaux de collectivités sont concernés par le soutien à l'économie sociale et solidaire, dont les domaines d'action croisent toutes les politiques publiques. Les **conseils départementaux sont un partenaire incontournable de l'ESS**, du fait de leur compétence autour des solidarités humaines et territoriales, dans ce domaine qui conjugue l'économie, le social, l'intérêt général et le développement territorial.

Pour rappel, l'article L3211-1 du CGCT indique (*en italique, les ajouts de la loi 3DS du 21 février 2022*) :

«[Le conseil départemental] est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.

Il a compétence pour promouvoir les solidarités, la cohésion territoriale et l'accès aux soins de proximité sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes...

Le président du conseil départemental est compétent pour coordonner le développement de l'habitat inclusif défini à l'article L. 281-1 du code de l'action sociale et des familles, notamment en présidant la conférence prévue à l'article L. 233-3-1 du même code, et l'adaptation des logements au vieillissement de la population.»

D'autre part, l'article L1111-4 du CGCT précise que «les compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier».

Le schéma ci-contre illustre quelques exemples de liens entre les compétences du conseil départemental et l'ESS.

Le conseil départemental peut également se voir déléguer des compétences de la part des communes, mais aussi des EPCI depuis la loi 3DS (L1111-8 du CGCT), par exemple en matière d'immobilier d'entreprises.

Les conseils départementaux ne peuvent accorder d'aides directes aux entreprises (compétence exclusive de la région), mais peuvent soutenir les structures de l'ESS en finançant directement une action/un projet de cette dernière s'inscrivant dans leurs compétences et/ou bénéficiant à un public cible du département.

La [circulaire relative à l'intervention des collectivités locales en faveur des entreprises du 5 mai 2020](#), rappelle ainsi que «les départements peuvent aussi intervenir dans le domaine de l'économie sociale et solidaire en se fondant sur une de ses compétences fixées par la loi, dès lors que son intervention a pour finalité le soutien direct à des populations vulnérables ou à une action relevant de ses compétences». Récemment, [le rapport publié en 2022 de la Cour régionale des comptes d'Occitanie sur le département du Gard](#) conforte cette dernière circulaire en retenant que «en matière économique, leur intervention doit se concentrer sur les aides individuelles directes apportées aux personnes en situation de perte de revenu, ou dans le champ de l'économie sociale et solidaire».

En **milieu rural**, le département peut, pour des raisons de solidarité territoriale et lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente, contribuer au financement d'opérations d'investissements en faveur d'entreprises – notamment de l'ESS, de services marchands nécessaires aux besoins de la population dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou un EPCI à fiscalité propre, selon l'article L1111-10 du CGCT. En **milieu rural comme en QPV**, l'article L2251-3 du CGCT permet au département de compléter les aides décidées par une commune pour pallier l'initiative privée défaillante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population.

Deux caractéristiques des politiques d'ESS

- une **politique coconstruite** avec les acteurs du territoire (têtes de réseaux de l'ESS, acteurs de l'ESS, habitants...)
- une **politique transversale**, car elle concerne toutes les politiques publiques thématiques. Une sensibilisation de l'ensemble des élu.e.s et services à l'ESS est importante, des méthodes de travail permettant le travail en transversalité peuvent être mises en œuvre.

L'importance d'avoir un.e élu.e référent.e à l'ESS

L'expérience des collectivités du RTES montre qu'il est important d'avoir au sein de l'exécutif un vice-président ou un conseiller dont la délégation fait explicitement référence à l'ESS, et des services ayant une compétence ESS identifiée.

La visibilité de l'ESS dans l'organigramme technique et politique est une dimension importante, à l'interne comme à l'externe de la collectivité.

Les acteurs de l'ESS peuvent contribuer aux politiques mises en place par les conseils départementaux, et ceux-ci ont la possibilité d'accompagner les acteurs de l'ESS. Le schéma page ci-contre illustre les principales compétences départementales et le lien possible avec l'ESS.

CULTURE, SPORT, TOURISME & CITOYENNETÉ

Soutien aux associations sportives, aux acteurs culturels, aux structures d'éducation populaire et aux acteurs du tourisme solidaire, charte des engagements réciproques, mise en place d'une plateforme de collaboration et de financements participatifs pour des projets associatifs, comptoirs à initiatives citoyennes, ...

PERSONNES ÂGÉES (ACTION SOCIALE)

Aide aux structures associatives ou mutualistes d'hébergement ou d'aide au maintien à domicile de personnes âgées ou dépendantes, soutien aux associations d'habitat inclusif et intergénérationnel, ...

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET APPUI AUX TERRITOIRES

Soutien en ingénierie (par exemple en matière de commande publique responsable), aide au maintien de services et d'équipements ruraux et revitalisation des commerces ruraux coopératifs ou associatifs, soutien aux foncières solidaires, soutien aux démarches de coopération et de mutualisation des acteurs de l'ESS (PTCE, soutien aux têtes de réseaux, ...)

GESTION DES COLLEGES

Clauses sociales et environnementales dans la construction, dans l'entretien et dans la restauration collective, participation à une SCIC d'approvisionnement bio, local et/ou équitable, ...

HANDICAP (ACTION SOCIALE)

Soutien aux structures d'hébergement de personnes handicapées, soutien aux associations d'aide à l'insertion des personnes handicapées, soutien aux projets d'habitat inclusif, ...

PROTECTION DE L'ENFANCE (ACTION SOCIALE)

Soutien aux associations de protection de l'enfance et d'aide à la parentalité, ...

ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ

Aide à l'installation/maintien des professionnels de santé (centres de santé mutualistes, soutien à des SCIC de santé, ...), ...

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Aide à l'installation ou au maintien de jeunes agriculteurs ; valorisation des circuits courts, plateforme de transformation et de conditionnement pour l'alimentation des cantines des collèges en produits bios ou locaux, ...

INSERTION (ACTION SOCIALE)

Insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA, soutien aux structures d'insertion par l'activité économique ou aux coopératives d'activités et d'emploi, place de l'ESS dans les actions relevant du Fonds social européen (FSE) géré par le département, ...

Modes de contractualisation entre départements et acteurs de l'ESS

Les relations contractuelles avec les acteurs de l'ESS s'inscrivent à tous les échelons des collectivités et de l'Etat. Subventions, conventions pluriannuelles d'objectifs, appels à projets, recueils d'initiatives, marchés publics, délégations de service public..., les modes de partenariat et

de contractualisation entre acteurs de l'ESS et collectivités sont divers mais ne sont pas équivalents. Ils s'inscrivent dans un environnement juridique complexe (relevant à la fois de la législation française et du cadre européen) qu'il importe de connaître.

Subvention ou commande publique : un choix d'action publique

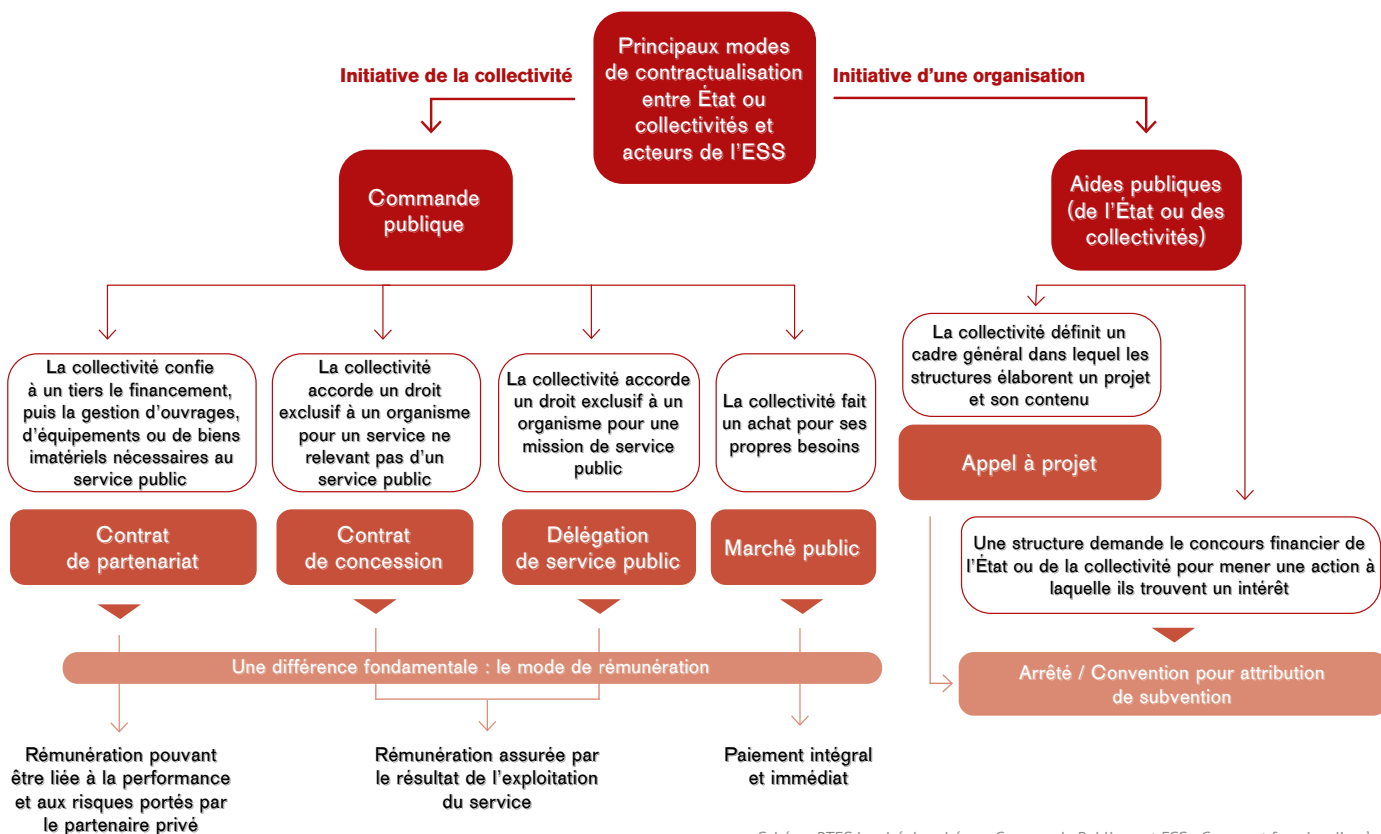


Schéma RTES inspiré du schéma «Commande Publique et ESS : Comment favoriser l'accès des organisations de l'ESS aux marchés publics ?», CRESS Bretagne, février 2013

Quelques idées reçues sur la subvention :

La loi sur l'ESS, adoptée en juillet 2014, a permis l'inscription de la subvention au niveau législatif et ainsi de sécuriser ce mode de financement. Mais quelques idées reçues demeurent sur la subvention, qui peuvent conduire à généraliser abusivement le recours aux marchés publics.

- **La subvention ne serait pas contrôlable : FAUX.** Il est possible de suspendre, à tout moment, le versement des fonds si l'association ne respecte pas ses obligations contractuelles.
- **Les subventions sont source de davantage de contentieux que les marchés publics : FAUX.** Moins d'une dizaine de

contentieux sur les subventions ont été recensés contre plus de 5000 sur les marchés publics en 2004. Parmi eux, 62% ont conduit à une annulation.

- **La subvention publique serait plus chère que le marché public : FAUX.** La subvention comprend une part d'autofinancement (bénévolat, mécénat, etc.) et ne couvre ainsi qu'une partie du coût réel de l'activité, contrairement au marché public dont le prix est la contre-valeur économique du service rendu à la collectivité.

Plus de détails à retrouver dans les [Points de Repère ESS du RTES n°4 sur les modes de contractualisation](#).



Un appel à projet pour «AGIR in Seine-Saint-Denis»

En 2022 a été lancée la 4^{ème} édition de l'appel à projets du département de Seine-Saint-Denis. Doté d'un budget de 2 millions d'euros, il vise à mettre en valeur les acteurs du territoire qui travaillent de façon innovante sur des axes prioritaires des politiques publiques départementales : nouvelles solidarités, transition écologique et engagement citoyen. Chacune de ces grandes thématiques est déclinée en 4 ou 5 sous-thématiques. Le département précise dans son appel à projets que les projets à destination d'un public fragilisé ou isolé, les projets œuvrant à l'égalité femmes-hommes, ainsi que ceux favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi sont particulièrement attendus dans cette nouvelle édition. Voir dans les pages suivantes de nombreux autres exemples d'appels à projets.

Les modalités d'actions possibles du conseil départemental :



Inciter à la **coopération** plutôt qu'à la mise en concurrence

Les départements peuvent privilégier les démarches de mutualisation et de coopération entre acteurs. En particulier dans le cadre des appels à projets, qui peuvent mettre en concurrence les acteurs de l'ESS, il peut être intéressant de travailler en amont les termes de l'appel à projets avec les acteurs et/ou d'inciter aux démarches de coopération.



Inscrire les principes de **coopération** et de **coconstruction** dans les dispositifs de soutien aux territoires

Les départements, dans le cadre de leur appui aux territoires notamment en milieu rural, peuvent inscrire dans les critères de sélection des projets des critères tels que la mixité sociale, l'accessibilité aux services, l'innovation sociale, la mobilisation des acteurs locaux notamment associatifs et des citoyens,...



Respecter l'**initiative** associative

Dans le cas de l'appel à projets, il s'agit pour le département de définir un **cadre général** (objectifs, thématiques et besoins repérés) dans lequel les structures sont invitées à présenter des projets y correspondant. Mais l'initiative et le contenu du projet appartiennent à la structure seule. Un appel à projet trop formaté rend impossible l'initiative.



Veiller à ne pas freiner l'**innovation** par des cadres d'intervention trop précis

Les acteurs de l'ESS ont une capacité d'innovation, car ils sont au plus près du terrain pour repérer les besoins et définir les projets répondant à ces besoins.



Privilégier les **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)**

Les CPO permettent en général d'alléger les charges administratives et de faciliter la gestion de trésorerie des structures. Elles leur permettent également d'avoir davantage de **visibilité** et d'instaurer un partenariat dans la durée.

Ressources pour aller plus loin

- Points de RepèreESS [Les modes de contractualisation collectivités/acteurs de l'ESS](#), RTES, actualisé en 2017
- [La subvention à l'épreuve de la diversité des régulations locales de la vie associative](#), Laurent Fraisse, 2013
- [Guide d'usage de la subvention](#), ex-Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2016
- [Mémo sur les SIEG](#), CRESS Bretagne, janvier 2020



Économie sociale et solidaire & ruralité(s)

En plaçant au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée et de la relocalisation des activités, en s'appuyant sur la coopération, sur des principes de lucrativité limitée et de gouvernance partagée, à travers les dynamiques et les innovations sociales qu'elle déploie, l'économie sociale et solidaire peut offrir une réponse durable aux défis des territoires ruraux. Ces derniers jouissent aujourd'hui d'une

attractivité indéniable, mais sont caractérisés par une faible densité de population qui pose des défis spécifiques auxquels l'ESS peut apporter des éléments de réponse.

Comment les conseils départementaux peuvent-ils favoriser le développement de dynamiques économiques territoriales solidaires ? Sur quels acteurs peuvent-ils s'appuyer ? Quels sont les points d'attention ?



Afin de contribuer au renforcement de l'ESS dans les territoires ruraux, le projet TRESSONS (Territoires ruraux et ESS : outils et nouvelles synergies) vise à en caractériser les apports et les conditions de développement, à permettre le partage d'expérience entre acteurs des territoires, et à analyser la manière dont le FEADER et les fonds européens sont ou pourraient être mobilisés.

Il est piloté par l'Avisé et le RTEs, et a bénéficié de 2018 à 2021 de l'appui du Réseau Rural National et le soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Il associe de nombreux partenaires.

4 grands champs d'action

- **Analyser** : étudier la place de l'ESS dans les territoires ruraux et ses conditions de pérennisation
- **Capitaliser** : analyser et promouvoir les initiatives réussies, outiller les réseaux du développement rural et de l'ESS à travers l'élaboration d'un kit de ressources pédagogiques
- **Accompagner** : impulser ou renforcer les coopérations entre acteurs ruraux, ESS et collectivités afin de créer des écosystèmes territoriaux d'accompagnement efficaces
- **Valoriser** : diffuser les enseignements du projet et créer un réseau de partage d'information ESS & ruralités.

De nombreux éléments issus de ce projet alimentent cette fiche.
Plus d'informations sur : <https://www.rtes.fr/le-projet-tressons>.

« Les acteurs de l'ESS redonnent de nouveaux espoirs aux territoires en marge de la mondialisation... L'ESS participe à un développement local endogène et qualitatif, qui permet aux territoires de trouver en leur sein l'énergie pour exister par eux-mêmes tout en remettant l'Homme au cœur de l'action économique ».



Jean Girardon,

Maire de Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire), représentant de l'Association des Maires de France au Conseil supérieur de l'ESS jusqu'en 2021

1

L'ESS, une économie résiliente et porteuse d'innovations sociales

L'ESS joue un rôle important mais souvent méconnu dans les territoires ruraux. La coopération agricole et l'action sociale ont une place historique particulièrement importante, mais l'ESS s'est développée dans de nombreux autres secteurs d'activités : services à la personne, sports et loisirs, insertion socio-professionnelle ou culture par exemple.

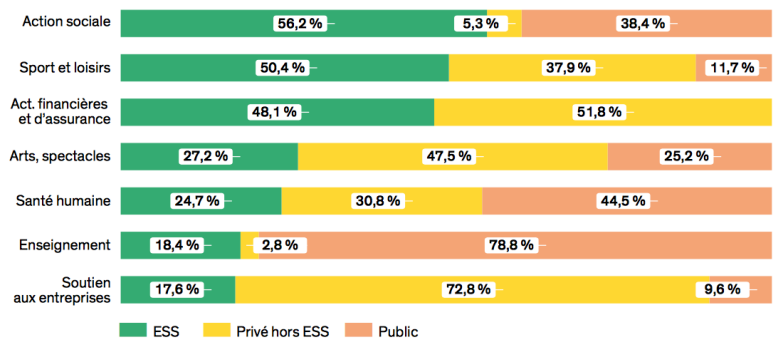
L'ESS REPRÉSENTE

17,7 %

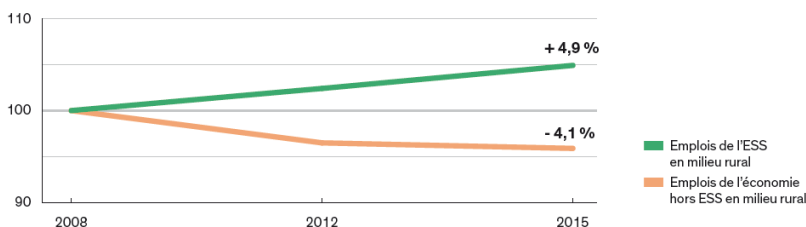
DES EMPLOIS
PRIVÉS RURAUX

LES SERVICES DE PROXIMITÉ LARGEMENT INVESTIS PAR L'ESS

Dans les territoires ruraux, la part des effectifs de l'ESS est considérable au sein des domaines de **l'action sociale (56,2%)**, des **activités de sport et de loisirs (50,4%)** et des **activités financières et d'assurance (48,1%)**. En outre, la part de l'ESS dans le **secteur du commerce** (5,6% des emplois du secteur) est 3 fois plus importante qu'à l'échelle de la France.



GRAPHIQUE 2 — Évolution comparée des effectifs salariés de l'ESS et ceux du reste de l'économie dans les territoires ruraux (indice base 100)



Source : Observatoire national de l'ESS - pour L'ESS dans les territoires ruraux - Avise/RTES - juin 2019.

Des emplois résilients : si la crise sanitaire actuelle a sans aucun doute eu un impact négatif en terme d'emploi, le nombre d'emplois dans l'ESS a augmenté de 2008 à 2015 (+ 4,9%) contrairement au reste de l'économie (baisse de 2,6% d'emplois dans le secteur privé hors ESS et baisse de 8,4% dans l'emploi public).

2

L'ESS, un partenaire privilégié des politiques publiques dans les territoires ruraux

Contribuer à la création d'emplois durables, répondre aux besoins des habitants et des territoires, favoriser la transition écologique et l'innovation dans les territoires, assurer une cohésion sociale et territoriale, autant de raisons qui expliquent la mise en place de politiques publiques de soutien à l'ESS (voir la fiche ^{n°2}). L'ESS peut ainsi être un acteur privilégié des politiques départementales en matière de solidarités humaines et territoriales.

En milieu rural, l'ESS peut répondre à deux autres enjeux plus spécifiques :

• L'ESS, une réponse à la faible densité du monde rural

La faible densité de population est une des caractéristiques majeures des territoires ruraux. Cela entraîne un désintérêt du secteur marchand (services à la personne, commerces, téléphonie,...) faute de rentabilité potentielle, et un retrait des services publics pour des raisons d'économie, avec comme conséquences désertification, dévitalisation des centres-bourgs, disparition des services publics, isolement des populations les plus fragiles. Les caractéristiques du modèle économique des structures de l'ESS (but non lucratif ou à lucrativité limitée, hybridation des ressources publiques et privées, mobilisation citoyenne via le bénévolat ou les finances solidaires, ...) leur permettent de développer et de pérenniser des activités.

• L'ESS, un facteur d'attractivité du territoire

L'attractivité du territoire, sa capacité à garder ses jeunes et à attirer de nouvelles populations, porteurs de projet, familles, sont une des conditions d'un développement durable du territoire.

Services de proximité, solutions de mobilité, activités culturelles et touristiques, autant d'activités développées par l'ESS qui contribuent à l'attractivité d'un territoire, et qu'un département peut favoriser.



Subvention, marché public, délégation de services publics, les modalités de contractualisation avec les acteurs de l'ESS sont multiples mais pas équivalentes (voir la fiche ^{n°4}).

Quelque soit la modalité retenue, le dialogue permanent avec les structures permet d'établir une relation de confiance dans la durée. Le département peut de plus apporter un appui et une ingénierie aux territoires sur les modes adaptés de contractualisation.

« Faciliter la coopération entre les territoires urbains et ruraux dans une perspective de développement réciproque et solidaire permet de répondre aux enjeux qui dépassent le périmètre institutionnel (mobilités, développement économique, tourisme,...), de mettre en valeur les interdépendances entre territoires et les "boucles vertueuses" de développement ».



Laurent Trogrlic,

Président de la communauté de communes du Bassin de Pompey, Secrétaire national de l'AdCF

© L'Est Républicain

Quelques exemples de dynamiques de l'ESS en milieu rural accompagnées par des départements

Agriculture et alimentation durable

Soutenir les producteurs locaux, préserver et faciliter l'accès au foncier, favoriser les installations atypiques, développer les circuits courts, par exemple au travers de la restauration collective, autant d'actions possibles des conseils départementaux pouvant s'appuyer sur de nombreux acteurs de l'ESS : **CUMA** (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole), foncière solidaire **Terre de Liens**, structures d'insertion par l'activité économique, **SCIC L'Atelier Paysan**, **Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne**...

Lieux mutualisés et tiers-lieux

Fablabs, espaces de coworking, ateliers partagés, cafés associatifs, terres agricoles même dans certains cas, les formes des tiers-lieux sont multiples. Les tiers-lieux sont particulièrement adaptés en milieu rural, en permettant notamment de maintenir des actifs sur leur territoire de vie, et de développer des activités dans un cadre collectif. Ils peuvent bénéficier de soutiens publics à différents niveaux : fonds européens, appels à projets nationaux, financements régionaux, départementaux, bloc communal..., mais aussi d'aide en ingénierie, mise en relation,... Certains départements ont une politique de soutien aux tiers-lieux (voir fiche ^{n°17}).

Revitalisation des commerces

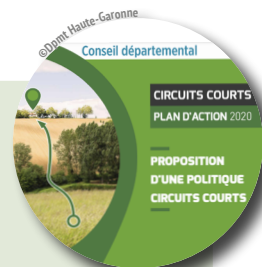
59% des communes rurales ne disposent plus d'aucun commerce de proximité. Ces commerces abandonnés participent à la dégradation de l'image et du dynamisme des communes, et ont un impact direct sur l'accès aux services et le lien social des habitants de ces territoires. S'appuyant sur une mobilisation des habitants et souvent en partenariat avec les collectivités, de nombreuses initiatives ESS parviennent à ouvrir et pérenniser des lieux désertés par le commerce traditionnel : bar associatif, épicerie et lieu multiservice, auberge, café-concert,...

Par exemple, le **département de Meurthe-et-Moselle** soutient les épiceries de son territoire grâce à la démarche [Bouge ton Coq](#).

Les caractéristiques de ces projets reposent souvent sur leur capacité à mobiliser des bénévoles et des financements solidaires, et sur une pluriactivité, facteur important de pérennisation de l'activité.

Le plan d'action circuits courts du département de Haute-Garonne

En 2020, suite à la crise Covid-19, le conseil départemental de Haute-Garonne a adopté un plan d'action circuits courts. À travers 3 axes et 7 actions, ce plan d'action 2020/2022 vise à favoriser la production locale, organiser les filières et démocratiser l'accès à l'alimentation locale. Le département propose ainsi de favoriser l'implantation d'espaces-test pour les agriculteurs et d'intervenir en appui aux EPCI à travers deux appels à projets pour favoriser l'émergence de filières courtes structurées. Un concours sur l'alimentation sociale et solidaire a par exemple été organisé pour accompagner les porteurs de projets cherchant de nouvelles solutions de distribution adaptées aux consommateurs.



Bouge ton Coq, le mouvement citoyen des territoires ruraux

Initiative nationale citoyenne qui œuvre en faveur de la ruralité, la démarche Bouge ton Coq vise à réunir des fonds pour des projets associatifs d'intérêt général dans les villages en faisant appel au mécénat d'entreprise, au don citoyen et aux subventions publiques. L'objectif est de financer la création d'épiceries citoyennes dans les communes de moins de 3 500 habitants.



Les actions du département d'Ille-et-Vilaine pour la revitalisation commerciale en milieu rural

Le département d'Ille-et-Vilaine s'engage depuis 2018 pour contribuer à la revitalisation des centres-bourgs avec l'ESS, en apportant un appui aux communes du département.

En partenariat avec le BRUDED (réseau d'échange d'expériences de développement local durable entre collectivités bretonnes), le département organise des visites d'initiatives collectives d'ESS, édite des fiches outils à destination des élu.e.s communaux, et un ouvrage dédié «Un café s'il vous plaît !». Il finance également l'ingénierie de démarches participatives en lien avec les pôles ESS, et des études de préfiguration et de faisabilité via un appel à projets. Le département insiste sur l'importance de la participation des habitants dès la conception des projets.



Transition énergétique

Les territoires ruraux sont particulièrement impliqués dans la transition énergétique, offrant un potentiel majeur de production d'énergies renouvelables grâce à de multiples ressources (forêt, vent, déchets agricoles...) et du foncier disponible. Ce potentiel ouvre perspectives économiques et perspectives de coopérations avec les territoires urbains, structurellement déficitaires en énergie et dépendants du reste du territoire.

Les départements ruraux souhaitant s'engager dans la transition énergétique peuvent ainsi s'appuyer sur les acteurs de l'ESS, notamment dans la définition de leur politique énergétique (ils ont compétence depuis 2010 pour la production d'énergies renouvelables), ou lorsqu'ils souhaitent aider au développement de projets de production d'énergies renouvelables citoyens. Le réseau **Energie Partagée** peut apporter un appui aux collectivités souhaitant accompagner ces projets.

Mobilité soutenable

L'accès à une mobilité soutenable est un enjeu en matière d'inclusion économique, sociale et territoriale, mais aussi un défi écologique et de santé publique.

Des plateformes de mobilité solidaire, telles **Dromolib** dans la Drôme, des plateformes coopératives de covoiturage, des auto-écoles sociales, des ateliers vélos,... autant d'acteurs partenaires importants des collectivités. Les départements sont particulièrement concernés par la mobilité des allocataires du RSA et des jeunes.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Apporter un **appui** et une **ingénierie** aux collectivités locales en milieu rural en matière d'ESS

Faire connaître les acteurs et structures de l'ESS (par exemple les SCIC ou les groupements d'employeurs), favoriser le partage d'expériences entre collectivités, réaliser des documents ressources...



Mettre en place des **dispositifs d'ingénierie et de financement** à destination des collectivités en milieu rural

Par exemple au travers d'appels à projets à destination des territoires intégrant la participation citoyenne, comme ceux du département d'Ille-et-Vilaine concernant la revitalisation des centres bourgs par l'habitat, ou l'amélioration de l'accessibilité des services au public...



Inscrire l'ESS dans les outils de **contractualisation** du territoire

Et associer les acteurs de l'ESS aux instances de concertation, par exemple dans le cadre du programme Leader, d'un Programme Alimentaire Territorial,...



Financer les activités ou faire appel aux services des acteurs de l'ESS

Mais aussi faciliter l'émergence de projets, par une posture d'écoute et de mise en confiance, mobiliser l'ingénierie de la collectivité, par exemple pour répondre à un appel d'offres, valoriser les initiatives locales, apporter un appui logistique (mobilier, signalétique,...).



Connaître et faire connaître les acteurs de l'**accompagnement** et du **financement** des activités d'utilité sociale et environnementale

Sourcer les acteurs et dispositifs d'accompagnement et organiser le parcours d'appui des projets.



Faciliter l'accès au **foncier**, agricole ou à usage de locaux

Identifier le foncier appartenant à la collectivité ou disponible sur le territoire, prendre des parts dans des foncières solidaires en SCIC,...

Ressources pour aller plus loin

- Les travaux réalisés dans le cadre du [projet TRESSONS](#) mené par le RTES et l'Avisé depuis 2018 et notamment la vidéo TRESSONS [Les atouts de l'ESS pour les territoires ruraux](#) et l'étude [L'ESS dans les territoires ruraux](#), Observatoire national de l'ESS - CNCRESS pour RTES/Avisé, 2019
- Guide [Comment créer un tiers-lieux rural ?](#), Familles Rurales, 2020
- [L'Institut des Territoires Coopératifs](#), centre ressources sur la coopération



Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif



Caractéristiques des SCIC :

Forme de société récente (juillet 2001), la SCIC se caractérise par :

- Une vocation de **production économique d'intérêt collectif et d'utilité sociale**.
- Le **multisociétariat** : la SCIC permet d'associer autour d'un même projet économique des acteurs multiples dans différentes catégories. On y trouve obligatoirement les salariés ou producteurs, et les bénéficiaires (clients, fournisseurs, habitants...), mais aussi des personnes physiques ou morales (partenaires, bénévoles,...) et éventuellement les autorités publiques.
- Son mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe **1 associé = 1 voix**, avec la possibilité de pondération des voix par la constitution de **collèges**.
- Une présence dans **tous les secteurs d'activités**, notamment les filières de la transition écologique (bois énergie, alimentation bio, énergies renouvelables, mobilité durable).
- L'obligation de verser au moins 57,5% de ses excédents annuels à une **réserve dite "impartageable"**, qui ne sera jamais distribuée pour un enrichissement personnel mais réinvestie dans l'activité.

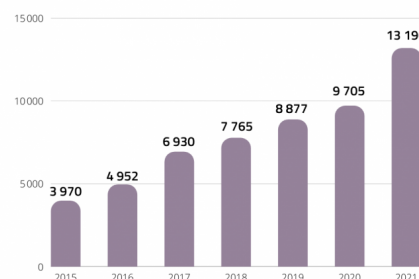
La loi sur l'ESS de 2014 permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir **jusqu'à 50 % du capital** d'une SCIC (contre 20% auparavant).

Chiffres clés (2021)

1211 SCIC
recensées en France,
ce qui représente
13 190 emplois

près de 70% des SCIC ont au moins une collectivité à leur capital

Evolution des effectifs des Scic



Source : CGSCOP, 2022.

Pourquoi et comment un département peut-il soutenir une SCIC ?

- Pour soutenir des projets associant **efficacité économique et objectif social**.
- Pour la **vocation d'intérêt collectif** que porte une SCIC, à même d'organiser, entre acteurs de tous horizons, la production de biens ou services qui **répondent aux besoins du territoire** et des habitants.
- Pour devenir **partie prenante** d'une **gouvernance collective** et pas seulement financeur, par une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective...

Les conseils départementaux peuvent soutenir voire entrer au capital d'une SCIC dès lors qu'au moins une des activités de la SCIC est dans le champ des compétences du département telles que définies par la loi NOTRe (voir la fiche [n°3](#)). Retrouvez d'autres exemples de SCIC travaillant en lien avec les départements, notamment la SCIC Coop Bio (voir la fiche [n°8](#)), la SCIC L'Arban (voir la fiche [n°7](#)) ou encore la SCIC Construire Solidaire (voir la fiche [n°18](#)).

Plusieurs leviers possibles pour favoriser l'émergence et le développement de SCIC :



Définir une politique de soutien au développement des SCIC

Les départements peuvent définir un **cadre d'appui au développement** des SCIC de leur territoire, et **participer à leur capital**, afin de s'impliquer directement dans leur gouvernance. Ils peuvent aussi développer des **appels à projets ou manifestation d'intérêt spécifiques** pour favoriser le développement de SCIC.

Construire un **écosystème favorable** à l'émergence de SCIC

Les départements peuvent **sensibiliser et outiller** les acteurs locaux, et en particulier les collectivités du territoire, en faisant connaître le statut, en organisant des rencontres, des formations, **soutenir les réseaux et incubateurs** qui accompagnent et participent à la structuration des coopérations économiques en SCIC.

La SCIC, parce qu'elle peut associer habitants, associations, collectivités, ... autour d'un projet économique, est un outil important pour maintenir ou recréer de l'activité économique, sociale ou culturelle, en milieu rural par exemple.

La stratégie d'accompagnement des SCIC du Pas-de-Calais



Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a adopté en mars 2021 sa stratégie d'accompagnement des SCIC. Elle encadre la participation du département au capital de SCIC en détaillant son processus de validation (sourcing, études de faisabilité, comité d'engagement, ...). Cette stratégie sera consolidée par les acteurs locaux de l'ESS représentés au sein du Conseil départemental de l'ESS.

Soutenir le déploiement de SCIC pour répondre aux **besoins des habitants et des territoires**

La SCIC est une forme particulièrement adaptée pour associer les différents acteurs d'une filière ou d'un secteur d'activité. Elle peut en effet associer les différents acteurs d'une filière, par exemple : producteurs, transformateurs, professionnels de la restauration collective, consommateurs dans le cadre de la structuration d'une filière bio territoriale. Elle peut également, dans le domaine de la santé par exemple, associer professionnels de la santé, associations, usagers et collectivités.

Un projet de logements dédiés aux gens du voyage porté par la SCIC Habitats Solidaires



Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a fait appel à la SCIC Habitats Solidaires dans le cadre d'un projet de logements dédiés à 7 familles de gens du voyage à Saint-Denis.

Sur un terrain, dont le département est propriétaire, la SCIC a conçu ce projet alliant sédentarisation et préservation des modes de vie avec des logements en dur et des espaces pour camping-cars. Les familles, installées depuis 2015 ont participé au chantier de construction et bénéficient d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et paient un loyer à Habitats Solidaires, devenu leur bailleur social.

Faire appel aux **services des SCIC** de son territoire

Qu'elles soient ou non au capital des SCIC, les collectivités peuvent faire appel aux services économiques proposés par les SCIC, par exemple dans le cadre de **marchés publics**. Le département de Seine-Saint-Denis fait ainsi appel à la **SCIC Coop Bio Île-de-France** dans le cadre de ses marchés d'approvisionnement alimentaire pour la restauration collective (voir la fiche ).

Ressources pour aller plus loin



- *Points de RepèrESS* du RTES n°3 [SCIC & collectivités](#), actualisé en 2022
- Le retour sur le webinaire organisé par le RTES [suite à la publication du rapport SCIC et CAE](#), septembre 2021
- Le [site internet](#) ressource de la CG SCOP sur les SCIC et les [coordonnées](#) des Unions régionales des SCOP
- L'enquête [SCIC & collectivités : les chiffres clés](#), CGSCOP, 2016
- Le guide pratique [Accompagner les acteurs du sport dans le développement d'une SCIC](#), Ministère des Sports, 2019

Agriculture, alimentation & économie sociale et solidaire

Réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité, crises à répétition du monde agricole, précarité alimentaire,... de nombreux facteurs poussent à transformer notre modèle alimentaire, et à repenser les modes de production et de consommation vers davantage de soutenabilité et d'ancrage territorial.

Les conseils départementaux, en partenariat avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), ont un rôle majeur à jouer dans cette transition alimentaire, pour permettre l'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Apporter un **appui aux territoires** dans leurs actions pour la transition alimentaire

Dans le cadre de leur mission d'appui en ingénierie aux territoires, les conseils départementaux peuvent impulser des dynamiques collectives d'animation territoriale, notamment autour de la transition alimentaire. Une trentaine de départements portent aujourd'hui un Projet Alimentaire Territorial (PAT). C'est le cas par exemple de la **Seine-Saint-Denis**, des **Landes**, de la **Nièvre** et de la **Meurthe-et-Moselle**.

L'appui *Labo'Mobile* à trois territoires girondins



Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017, le département de la Gironde permet à des territoires de bénéficier d'un accompagnement pour leur projet de transformation sociétale dans le cadre du dispositif d'animation territoriale *Labo'Mobile*. Les territoires de Cussac-Fort-Médoc, la Communauté de communes de Montesquieu, et le collectif Alimen-terre du Bassin d'Arcachon et du Val de L'Eyre ont ainsi été accompagnés dans la mise en oeuvre de leur projet de transition alimentaire. Cet accompagnement a notamment débouché sur un soutien du conseil départemental aux investissements agricoles et à la traduction des projets alimentaires locaux au sein des documents d'urbanisme.



Favoriser l'**ancrage territorial** de l'alimentation et la coopération entre les réseaux

Les départements peuvent favoriser le développement des **circuits alimentaires de proximité** et le déploiement des **Projets alimentaires territoriaux (PAT)** qui permettent de travailler les enjeux d'accessibilité des produits de qualité ou la juste rémunération des producteurs. Voir la présentation du plan d'action «circuits courts» du département de Haute-Garonne dans la fiche ^{n°5}.

L'échelle départementale est souvent une bonne échelle pour faciliter les coopérations entre acteurs, par exemple entre acteurs de la solidarité et de l'aide alimentaire d'urgence et les producteurs locaux.

Covid-19 : des produits frais et locaux pour les banques alimentaires



Sur un territoire touristique fortement touché par la crise du Covid-19, le département des Hautes Alpes a mis en place un dispositif d'aide alimentaire innovant lors de la crise Covid-19, en partenariat avec l'Etat et l'UDESS 05 (réseau d'acteurs de l'ESS). Dans ce cadre, le département alloue une indemnité à des banques alimentaires pour leur permettre de passer commande auprès de producteurs locaux. L'Agence départementale de développement économique et touristique (Addet 05) est en charge de mettre en relation producteurs et associations.



Soutenir les initiatives solidaires visant à sensibiliser et favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité et soutenable

- Favoriser l'accès de tous à une alimentation locale et soutenable associant les habitants, en accompagnant les acteurs de l'ESS : **épiceries solidaires**, **réseau Cocagne** et ses paniers solidaires, **supermarchés coopératifs** et participatifs, ou encore **groupements d'achats** ou coopératives alimentaires.
- Soutenir les **projets de sensibilisation** portés par des acteurs de l'ESS et favorisant la mobilisation citoyenne : ateliers de cuisine, entretien de jardins partagés, fermes pédagogiques,...
- Accompagner la création de **lieux partagés** favorisant les actions de sensibilisation et la mixité sociale autour de l'alimentation, et intégrer les acteurs de l'ESS dès la conception du projet.

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP)



Depuis 2012, la CIAP accompagne les porteurs de projet en installation agricole, d'abord en Loire-Atlantique, grâce notamment au soutien du département de Loire-Atlantique. Par le biais de stages paysans créatifs, du portage temporaire ou d'espaces-tests permanents en maraîchage bio, la CIAP vise à promouvoir l'agriculture paysanne, à faciliter l'accès au foncier et à concourir à la réussite d'installations agricoles innovantes et intégrées dans la dynamique locale.



Soutenir l'installation en agriculture paysanne et les fermes citoyennes

Les départements peuvent soutenir l'installation paysanne via leurs politiques agricoles mais aussi sociales, préserver le foncier agricole en créant par exemple des Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (P.A.E.N), développer des conventions de portage foncier avec les SAFER ou encore des collaborations avec la foncière solidaire **Terre de Liens**. Par exemple, le **département d'Île-et-Vilaine** soutient les Groupements Fonciers Agricoles (GFA) et les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) citoyennes.

La SCIC Coop Bio Île-de-France soutenue par le département de Seine-Saint-Denis



Regroupant une trentaine d'exploitants agricoles, plusieurs acteurs de la transformation et de la distribution et des collectivités, la SCIC *Coop Bio Île-de-France* a pour objectif de favoriser un changement d'échelle de l'agriculture bio francilienne par l'approvisionnement des cantines d'établissements scolaires. Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis est sociétaire de cette SCIC.



Promouvoir l'approvisionnement en produits bios et locaux dans la restauration collective

Cette promotion peut passer par le développement de formations et d'actions de sensibilisations auprès des personnels de la restauration collective, et des producteurs, mais aussi par l'accompagnement des acheteurs et fournisseurs dans leurs démarches de commande publique responsable.

Dans les cantines des collèges et administrations départementales, des actions sont possibles afin de maîtriser les coûts : **lutte contre le gaspillage alimentaire** en travaillant avec des associations locales ou des acteurs nationaux de l'ESS ; diminution de la part de viandes dans les commandes (**repas végétariens**) ; massification des commandes par le regroupement de marchés avec d'autres collectivités auprès d'**intermédiaires locaux**.

Ressources pour aller plus loin

- Lettres papiers du RTES n°27 [Circuits alimentaires de proximité](#) et n°30 [Alimentation durable accessible](#) et leurs dossiers complémentaires en ligne
- [PARCEL](#) : outil web Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale et le guide [Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales](#), Terre de Liens, janvier 2019
- Recueil d'initiatives [La transition en actions](#), Fondation Carasso, janvier 2019
- [Cantines bios, le guide pratique des élus](#), Un Plus Bio, septembre 2019
- [Vers la résilience alimentaire](#), Les Greniers d'Abondance, février 2020.



Habitat et ESS

Si le logement demeure à titre principal une compétence de l'État, **les départements ont un rôle important dans sa mise en œuvre**. Ils peuvent compléter les financements de l'État et coordonner les actions au niveau local tout en veillant au développement cohérent, sur l'ensemble de leur territoire, d'un habitat de qualité. La loi 3Ds a en outre donné aux départements la coordination de l'habitat inclusif et l'adaptation du logement au vieillissement.

On peut identifier quatre enjeux principaux : fournir un habitat décent adapté aux besoins des habitants, à chaque étape de leur vie ; construire ou réhabiliter de manière écologique et durable ; revitaliser les centres urbains ; encourager les nouvelles manières d'habiter.

L'économie sociale et solidaire apporte des réponses et se présente comme un interlocuteur souvent innovant pour l'institution départementale.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Bénéficier du savoir faire des **coopératives HLM** ou **associations** qui travaillent sur l'habitat

De par sa compétence sociale, le département est ici en première ligne. Il trouvera auprès des 162 coopératives HLM réparties dans toute la France, des actrices incontournables de l'accession sociale à la propriété et du locatif social. Réunies au sein d'une **Fédération nationale**, elles ont construit plus de 400 000 logements en un siècle. Comme en témoigne le directeur général de Toit aussi (coopérative d'HLM dans la Somme) « *les relations que les Coop'HLM entretiennent avec les collectivités sont très étroites, dans la mesure où les collectivités locales peuvent susciter la création de nouvelles coopératives* ».

Pour accompagner les plus précaires, des associations comme **Les Compagnons bâtisseurs**, dont plusieurs départements sont partenaires, ont mis au point **un dispositif original d'auto-réhabilitation accompagnée** qui permet aux plus démunis d'améliorer la qualité de leur logement à moindre frais avec l'aide d'un professionnel.



En Gironde, n'oublier personne

Depuis 2015, dans le cadre de son Plan départemental de l'habitat, le conseil départemental de la Gironde a mis en place des opérations **Fabriqu'coeurs d'habitat**, pour la réalisation d'opérations de logement social innovantes. Ces logements, construits par des structures d'insertion par l'activité économique, accueillent des personnes relevant du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes en difficulté (PDALHPD).

Le Département cofinance par ailleurs les projets de l'association **Habitats des possibles**, qui propose aux retraités un habitat partagé, installé en centre bourg à proximité des services. Ces habitats sont coconstruits avec les habitants et les collectivités locales des bourgs ruraux.



S'appuyer sur la **commande publique responsable**

Pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments d'hébergement lui appartenant, le Département peut inscrire dans ses marchés publics des **clauses sociales et/ou environnementales** et mobiliser l'ensemble des leviers d'une commande publique responsable.

La collectivité a tout intérêt à travailler avec des professionnels conscients de ces enjeux et qui ont déjà fait leurs preuves en la matière. Elle peut ainsi appuyer les entreprises de l'ESS qui s'engagent dans une démarche écologique, par exemple **les SCOP du bâtiment**.



Logement d'abord

Dans le cadre de l'opération « Logement d'abord », cinq départements (Doubs, Gironde, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme et Seine-Saint-Denis) se sont engagés à mener des actions structurelles pour faciliter l'accès au logement des personnes sans domicile. Un travail mené avec l'expertise d'acteurs de l'ESS (Union régionale de l'habitat, Fédération des acteurs de la solidarité, URIOPSS, etc.).



Instituer une politique de **revitalisation des centres-villes** et centres-bourgs

Face aux volets fermés des maisons abandonnées ou aux « dents creuses » qui maillent le territoire, des collectivités se mobilisent pour **créer des logements et redynamiser des centres délaissés**. Des actions qui permettent de relier la question de l'habitat à celle du maintien des services et à la relocalisation des activités économiques, avec par exemple la création de tiers-lieux, maisons de services ou espaces de co-working.

En Ile-et-Vilaine, le département a mis en place un dispositif d'appui à la revitalisation des centres bourgs et positionne **l'ESS comme un levier pour son territoire**. Les commerces de proximité gérés par des structures de l'ESS sont emblématiques de cette politique (voir la fiche ^(n°9)).



Innover en reconnaissant, en faisant connaître et en encourageant les **nouvelles formes d'habitat**

Habitat partagé, participatif, coopératif, autant de noms qui désignent des initiatives parfois anciennes qui réunissent plusieurs familles ou personnes autour de la question du logement.

La loi Alur de mars 2014 a créé un statut juridique pour l'habitat participatif, qui connaît un développement important, et peut être un vecteur de démocratie participative, de cohésion sociale et d'écologie.

Les départements peuvent aider au développement de ces projets.

Dès 2014, le département des Côtes d'Armor a lancé un **appel à projets en faveur de l'habitat participatif** permettant à 5 groupes de citoyens de bénéficier d'un appui et d'un accompagnement dans ce type de projet.

Les départements peuvent également apporter **leur garantie aux coopératives d'habitants**.

Le département est compétent pour coordonner le développement de l'habitat inclusif, qui représente aujourd'hui **un pilier des politiques de logement** pour les personnes ayant besoin d'être accompagnées dans leur autonomie, qu'elles soient handicapées ou âgées. Le conseil départemental préside la **conférence des financeurs de l'habitat inclusif**. Le département peut contribuer et faire connaître des initiatives innovantes d'habitat inclusif (co-organisation de visites entre direction de l'autonomie et direction ESS, article dans le journal du département...).



L'association l'EPOK en Ile-et-Vilaine

Le conseil départemental d'Ile-et-Vilaine accompagne l'association EPOK dans l'animation d'un dispositif d'aide à l'émergence des projets d'habitat participatif avec deux cibles : les particuliers et les collectivités. Depuis plus de 10 ans, l'association l'Epok accompagne l'implication des usager.e.s aux côtés des élus et professionnels de l'immobilier, dans la conception et la gestion de l'habitat. Leurs activités se sont progressivement élargies à « l'habitat participatif » et à la « participation dans l'habitat », liées aux enjeux de montage ou gestion des copropriétés, des tiers-lieux, des espaces de travail partagés.



Le Puy-de-Dôme appuie l'habitat participatif

Pour encourager ces projets, le conseil départemental a mis en place une aide spécifique. Dotée d'une enveloppe de 250 000 €, elle s'adresse à tous les porteurs de projets (particuliers, collectivités, bailleurs sociaux...) et se décompose en subventions de 10 000 € par habitation, assorties d'un bonus de 5 000 € s'il s'agit d'une construction avec des matériaux biosourcés, d'une rénovation avec amélioration des performances thermiques ou d'un projet implanté en centre-bourg. Le soutien du département va permettre à l'association **Habiter autrement** de mieux faire connaître l'habitat participatif et d'accompagner les porteurs de projets dans le département.

Ressources pour aller plus loin

- Une [conférence en ligne](#) du RTES « Habitat & ESS : quels leviers pour la transition écologique ? », 2018
- La [Lettre du RTES n°33](#), novembre 2019 : « L'ESS, une réponse pour revitaliser les centres-villes »
- Le [guide RepèreESS](#) « L'accès au foncier des acteurs de l'ESS, enjeux et leviers pour les collectivités locales », 2019
- [Référentiel](#) du [Mouvement national de l'habitat participatif](#)
- [Site internet du Réseau HAPA](#) - Réseau de l'Habitat Partagé et Accompagné



Tourisme et ESS

La demande touristique évolue. Aujourd'hui, beaucoup de voyageurs recherchent un contact plus direct et authentique avec les territoires. Ils souhaitent rencontrer des habitants et leurs initiatives et s'inscrivent dans un tourisme plus éthique, responsable et durable. Selon une enquête mondiale de 2018, 87 % des touristes se disent attentifs à l'impact de leurs vacances sur l'environnement et les pays qui les accueillent.

En tant qu'**économie responsable**, l'économie sociale et solidaire est à même de répondre à cette demande sociétale ; en tant qu'**économie ancrée dans son « pays »**, elle a le souci de valoriser et conserver en local la valeur ajoutée de l'activité touristique. Elle contribue ainsi à l'attractivité des territoires. Ce pour quoi les départements ont tout intérêt à soutenir ce « tourisme made in ESS ».



Compétence Le tourisme est une compétence partagée : « L'État, les régions, les départements et les communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée » (Article L111-1 du Code du tourisme). Le département peut créer un Comité départemental du tourisme (CDT), qui prépare et met en oeuvre la politique touristique du département, en lien avec les autres collectivités territoriales.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Aider les acteurs de l'ESS qui valorisent le territoire à mutualiser et qualifier leur offre

Le département peut repérer les actions qui viennent du terrain, s'appuient sur les atouts du territoire pour en faire de véritables ressources (visites, achats de produits fabriqués sur place, etc.). Il peut appuyer leur mise en réseau : routes thématiques, circuits pédestres, cyclistes ou automobiles, réseaux d'artisans ou de musées, etc., sont autant d'outils qui mettent en valeur, par leur mutualisation ou leur regroupement, des initiatives qui, seules, n'auraient pas la même attractivité.

Le département peut inciter les acteurs à se qualifier en adoptant des labels spécifiques comme ceux mis en place par l'ATES (Association pour un tourisme équitable et solidaire) ou par l'ATR (Agir pour un tourisme responsable) ou en adhérant à la Charte européenne du tourisme durable.

Une Scic touristique au service des territoires



La Scic Apidae Tourisme est un réseau national d'acteurs du tourisme né en 2004 et transformé en Scic en 2020. Sa plateforme est un véritable « entrepôt de données », utilisée pour gérer de façon collaborative les informations touristiques de l'ensemble des territoires couverts par le projet et pour mettre en relation les différents acteurs. Plus de 2 500 projets s'appuient sur elle et la Scic compte près de 200 sociétaires dont le Département du Puy-de-Dôme et plusieurs autres collectivités.



Faire connaître les initiatives écoresponsables et citoyennes

Les habitant.e.s sont souvent les meilleurs ambassadeurs de leur territoire. Le Département peut les encourager en soutenant leurs associations. Les comités départementaux du tourisme peuvent mettre leurs moyens à leur service en éditant un guide qui recense ces initiatives, en organisant des rencontres entre acteurs locaux du tourisme, en proposant des visites entre sites pour qu'ils se connaissent mieux et s'orientent mutuellement les visiteurs.

Accueil Banlieues en Seine-Saint-Denis



Soutenue par le Département, l'association Accueil Banlieues est composée d'habitants de la Seine-Saint-Denis qui accueillent chez eux les visiteurs de passage en région parisienne. Inspirés par la démarche d'Accueil Paysans, les membres d'Accueil Banlieues favorisent les échanges et contribuent ainsi à modifier l'image de leurs quartiers.

✓ Utiliser les différents **outils** de l'ESS adaptés au développement local

L'association, la Scic (société coopérative d'intérêt collectif) ou les monnaies locales sont autant d'outils de l'ESS qui répondent aux objectifs d'un développement endogène valorisant la richesse d'un territoire et contribuant à maintenir la valeur ajoutée sur place.



Un hôtel d'insertion

[Zazie Hôtel](#) est le premier hôtel de tourisme parisien agréé Entreprise solidaire d'utilité sociale au titre de l'insertion par l'activité économique. Le Zazie fait travailler toute l'année des personnes en difficulté. La ville de Paris en est partenaire.



Destination Lot-et-Garonne et ses associations

Le tourisme est au cœur de l'économie de beaucoup de départements. C'est le cas du Lot-et-Garonne. Parmi les acteurs accompagnés par le Département, des associations qui animent les villages en été, avec des fêtes locales, festivals, concerts, marchés de producteurs, des associations qui louent des vélos, organisent des randonnées, des visites culturelles et de découverte du patrimoine... et qui sont référencées sur le site <https://www.tourisme-lotetgaronne.com>

✓ Aider au départ des populations plus **fragiles** en s'appuyant sur les acteurs de l'ESS

En intervenant auprès des organismes de vacances qui proposent des vacances pour tous, comme les structures fédérées au sein de l'**UNAT** (Union nationale des associations de tourisme), en abondant financièrement pour aider au départ en vacances des enfants et des familles à faibles revenus, en soutenant les centres de loisirs et d'accueil de mineurs de son territoire, le département soutient aussi le **tourisme local et social**. Un véritable **écosystème touristique départemental** peut être entretenu au service des habitants du territoire, pour un tourisme de proximité.



Solidarité et tourisme de proximité en Haute-Garonne

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a mis en place en 2020 de nouvelles offres touristiques pour inciter les Haut-Garonnais à pratiquer un tourisme local et solidaire dans leur département comme, par exemple, un bon solidaire de 31 € dans le cadre d'un « Carnet de voyages en Haute-Garonne ». [Ces mesures](#), suscitées par les effets de l'épidémie de Covid, reflètent des choix qui dépassent ce temps de crise.



Les Amis de la Pierre de Masgot

En Creuse, le village de Masgot, dédié à la taille de pierre, est typique par ses sculptures anciennes créées par François Michaud au XIX^e siècle. Ce site incontournable renforce l'attractivité et l'économie locales grâce aux visites, stages de taille de pierre et événements qui y sont organisés tout au long de l'année par l'association des Amis de la pierre de Masgot. Le Département soutient l'association par le biais d'une subvention de fonctionnement annuelle (voir l'étude de l'ANCT : [L'ESS, une chance pour les territoires fragiles](#)).

Ressources pour aller plus loin

- Dossier de l'Avisé [Tourisme social et solidaire](#), décembre 2021
- [Deux webinaires](#) Tourisme participatif, monnaies locales et ESS, de l'Institut des monnaies locales, décembre 2020
- Focus [Tourisme social et solidaire et ESS en PACA](#), CRESS / UNAT PACA, 2015.



Soutenir l'innovation sociale

L'innovation sociale favorise la construction conjointe de réponses aux besoins des territoires, en associant **acteurs publics, citoyens et entreprises**, et est souvent facteur de

décloisonnement des politiques publiques. Soutenir l'innovation sociale pour un département, c'est sans aucun doute inventer les solidarités de demain !



Innovation sociale, de quoi parle-t-on ?

« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. » Source : Conseil supérieur de l'Économie sociale et solidaire.

Que dit la loi ?

La loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 a elle-même défini dans son article 15 l'innovation sociale en mettant en avant soit les réponses qu'elle apporte à « des besoins sociaux non ou mal satisfaits », soit la manière dont elle le fait, via « une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. » L'innovation sociale est donc un concept large qui touche aussi bien le résultat que les processus.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Favoriser les espaces de repérage et d'émergence d'innovations citoyennes

L'innovation sociale s'inscrit dans une approche territoriale et citoyenne, faisant appel à la mobilisation locale des citoyens. Le plus en amont possible, un travail de veille par les élus et techniciens du Département permettra de repérer les **besoins émergents** et **les solutions qui naissent au plus près du terrain**.

Les **instances consultatives**, telles que le **conseil départemental de l'ESS du Pas-de-Calais** ou le **comité consultatif d'ESS en Ille-et-Vilaine**, sont des lieux qui permettent de repérer et de faire émerger des projets. Les foires à l'innovation, les forums citoyens ou les soirées créatives avec les habitants sont également des espaces d'émergence possibles.

Initiative du **conseil départemental de Meurthe-et-Moselle**, le collectif EssenCiel porte la démarche «*Start Up de territoire*» qui associe tous types d'acteurs et citoyens, sur des thèmes variés (économie circulaire, économie collaborative, relocalisation, circuits courts...) pour imaginer les solutions face aux défis des territoires.

Le **conseil départemental de Gironde** a lancé en 2019 **Solutions Solidaires**, qui est à la fois un rendez-vous annuel pour croiser, comparer et projeter des innovations sociales; une fabrique de solidarités nouvelles, d'entraide et de coopération ; et une plateforme numérique pour animer un large débat et organiser un foisonnement d'idées pour inventer les solutions de demain.

Pas-de-Calais : des marqueurs d'innovation sociale au budget citoyen

Depuis 2018, le Département a mis en lumière les potentiels d'innovation sociale des acteurs de l'ESS du Pas-de-Calais avec le lancement d'un budget citoyen au fonctionnement novateur. Celui-ci ne finance que des initiatives portées par des habitants, des collectifs, des entreprises de l'ESS et non par la collectivité départementale. Les porteurs de projets peuvent déposer leur idées sur le site budgetcitoyen.pasdecals.fr et sont orientés vers des «comptoirs à initiatives citoyennes» pour les guider dans leurs démarches de découverte de l'ESS au lancement du projet. Par la suite, les citoyens peuvent voter pour les projets qu'ils souhaitent voir accompagnés financièrement par le Conseil départemental.

Ce budget citoyen fait suite à la mobilisation par le Département de l'Institut Godin, centre de R&D en innovation sociale, pour élaborer un cadre de référence commun de l'innovation sociale au niveau local. Co-construit avec les acteurs de l'ESS réunis au sein du Conseil départemental de l'ESS (CDESS), cette démarche a débouché sur la mise en place de 11 «marqueurs d'innovation sociale».





Soutenir financièrement l'émergence de projets

Les départements peuvent financer les phases d'émergence des initiatives d'ESS avec plusieurs modalités possibles.

Cela peut prendre la forme d'un **appel à manifestation d'intérêt** comme la **Boîte à Initiatives Départementales 54** en **Meurthe-et-Moselle**, lancée en 2020 pour soutenir l'émergence et l'expérimentation d'idées nouvelles répondant aux critères de l'innovation sociale et croisant les compétences du département.

Cela peut également prendre la forme d'une aide aux dépenses liées au démarrage de l'activité (réalisation d'une étude, ...) tel que le **fonds de rebond de l'innovation sociale** du **département de Haute-Garonne**.

Le département peut également être partenaire de plateformes de financement participatif comme par exemple la plateforme **Okoté** soutenue par la **Collectivité Européenne d'Alsace** et par le **département de Meurthe-et-Moselle**, ou encore la plateforme **Propulsons !**, action initiée et animée par Pas-de-Calais Actif et soutenue par le **département du Pas-de-Calais**.



Soutien à des projets collectifs de territoire

En **Ille-et-Vilaine**, le soutien financier aux initiatives en phase d'émergence s'inscrit dans le cadre du dispositif de **soutien à l'émergence de projets collectifs de territoire**. Les projets doivent « répondre à un besoin non couvert sur un territoire, urbain ou rural, que celui-ci soit exprimé par des habitants, des collectivités, des structures de l'ESS, des entreprises... ». Mais ils devront toujours être bâtis en concertation avec les acteurs ESS, les habitants et les collectivités : « L'appropriation du projet par le territoire est déterminante ».



Anticiper les innovations de demain... et d'après-demain

En 2014, dans son rapport pour les départements, Remi Chaintron attirait l'attention des départements sur « les innovations de demain » : **l'économie circulaire et la transition énergétique ; les usages et les potentiels du numérique ; la silver économie...** Ce sont aujourd'hui, avec par exemple les recycleries, les projets citoyens de production d'énergie, les associations du Libre et du numérique, les structures du médico-social qui mettent la domotique au service des seniors, etc., des thématiques largement défrichées par l'ESS.

L'**appel à projets « Innovation Sociale en Moselle »** du **département de Moselle** a ainsi soutenu en 2019 et 2020 une recyclerie mobile qui sillonne le département, une application mobile de géolocalisation et d'alerte pour les victimes d'arrêt cardiaque, et un portail en ligne pour gérer la collecte de denrées alimentaires en faible quantité auprès des commerces de proximité au profit des associations de solidarité, etc. Le département peut mettre en place **une cellule de prospective** avec ces acteurs engagés pour anticiper au mieux les enjeux du futur.

Le Florain, la monnaie locale du Sud de la Meurthe-et-Moselle



Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a adhéré à l'association Le Florain. Cette Monnaie Locale Citoyenne et Complémentaire est gérée démocratiquement au sein d'une association qui regroupe une trentaine de bénévoles, une salariée, environ 200 professionnels et plusieurs centaines de particuliers qui utilisent le Florain pour leurs achats.

Ressources pour aller plus loin



- Étude du Mouvement Sol, [Monnaies locales : monnaies d'intérêt général](#), avril 2021
- La lettre papier n°31 du RTES, [Collectivités & innovation sociale](#) (dont l'encart dédié aux marqueurs d'innovation sociale) 2019
- Le [dossier Innovation sociale](#) de l'Avisé et le [guide de l'Avisé](#) « L'innovation sociale, mode d'emploi ».
- « L'association : un espace d'innovation démocratique ? Expériences et pratiques de gouvernance de participation et d'accompagnement », Injep, *Cahiers de l'action*, n°53, mars 2019.
- « Les départements, pionniers des démarches d'innovation publique », sur [le site](#) de la 27e région.
- Rémi Chaintron, [rapport de mission](#) sur les départements porteurs d'innovation.

Insertion & création d'activités

Les conseils départementaux sont chefs de file des politiques d'insertion (attribution du RSA et accompagnement des bénéficiaires dans leurs parcours d'insertion) qu'ils mettent en œuvre à travers un programme départemental d'insertion (PDI).

Les acteurs de l'ESS sont des partenaires essentiels des départements dans leurs politiques d'insertion,

au travers de l'ensemble des acteurs contribuant à l'insertion sociale et professionnelle.

Au-delà de l'accès à l'emploi, qui n'est qu'une des modalités de l'insertion, les départements peuvent également agir sur d'autres leviers d'insertion avec le soutien des acteurs de l'ESS : la mobilité, la santé, ou encore l'habitat.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Soutenir les réseaux de l'IAE dans leur rôle d'animation et de réseau

Les départements peuvent soutenir ces réseaux afin de contribuer aux objectifs de développement de l'Insertion par l'Activité Économique (pacte ambition IAE avec l'Etat), aux objectifs du programme départemental d'insertion, et pour développer des solutions innovantes pour l'emploi local. Ils peuvent également intégrer les acteurs de l'IAE dans les **instances de concertation** et **schémas départementaux**.



Financer une aide à l'accompagnement et co-financer des **postes d'insertion**

Les départements peuvent soutenir l'**aide à l'accompagnement** socioprofessionnel proposé aux salariés en insertion. Ils peuvent également **co-financer avec l'État des postes d'insertion**, notamment pour les allocataires du RSA au-delà des seuls ateliers et chantiers d'insertion.



Développer les clauses sociales dans les **marchés publics** et faire appel aux prestations des SIAE

Dans le cadre de leur commande publique, les conseils départementaux peuvent faire appel à des opérateurs de l'insertion. Ils peuvent notamment systématiser le recours aux **clauses sociales d'insertion**, mettre en place un **SPASER** ou encore publier un **reporting des achats publics** du département (voir fiche ^(n°12)).



Renforcer la place de l'ESS dans les actions relevant du **Fonds social européen (FSE)**

Gestionnaires du Fonds social européen (FSE), les conseils départementaux peuvent veiller à inclure les acteurs de l'ESS dans l'ensemble des actions financées, par exemple dans leurs appels à projets FSE.

Le FSE vise à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, dans une société plus inclusive sur le plan social. Il permet de lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie (stratégie Europe 2020).

Des clauses d'insertion dans les marchés publics

Le **département de Meurthe-et-Moselle** prévoit, à chaque fois que c'est possible, une clause d'insertion dans ses marchés publics. Par exemple pour l'installation et recyclage du matériel informatique utilisé par les agents départementaux et les collégiens ou pour l'entretien des espaces verts sur les sites appartenant au conseil départemental.

En **Haute-Garonne**, le Schéma Départemental de la Commande Publique fixe comme objectif de déployer davantage la clause d'insertion sociale dans l'ensemble des marchés, et de développer les marchés réservés aux SIAE et aux entreprises adaptées.

Dans un contexte de recentralisation du paiement du RSA en **Seine-Saint-Denis**, le département a la volonté d'inscrire des clauses sociales chaque fois que cela est possible dans ses marchés, et s'appuie pour leur mise en œuvre sur un réseau de facilitateurs maillant tout le territoire. Il entend consacrer plus d'un demi-million d'euros/an au soutien de cette mission de facilitation des clauses sociales. Le département affiche par ailleurs un objectif de **doublement des montants des marchés** qui peuvent être confiés à l'ESS, notamment l'IAE et le Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA). Cela se traduit par une méthode de travail s'appuyant sur un lien renforcé avec les réseaux IAE et STPA, une étude en amont de la programmation achats pour identifier les segments à réserver, et un recours au sourcing systématique afin de qualifier précisément l'offre de services.



Soutenir les initiatives de **mobilité inclusive**

La mobilité constitue un enjeu primordial en terme d'inclusion sociale et territoriale. Les conseils départementaux peuvent soutenir des initiatives de l'ESS de mobilité inclusive telles que les **plateformes de mobilité solidaire**, comme par exemple [Mobicoop](#) (site de covoiturage libre et gratuit), ou les **garages solidaires**.



Accompagner la **création d'emplois et d'activités** dans l'ESS

Les départements peuvent soutenir le développement d'activités dans l'ESS, comme peut le faire le **conseil départemental de l'Oise** en soutenant les clubs *Busin'ESS* portés par la CRESS Hauts-de-France, qui visent à favoriser le développement de structures de l'ESS par filière et par territoire.

Les départements peuvent également promouvoir le développement de **Coopératives d'activités et d'emploi (CAE)** dans différents secteurs d'activités sur leur territoire. Le public visé par les CAE est varié : salariés à temps partiel, allocataires du RSA, demandeurs d'emplois ou encore étudiants en fin de cursus.

Ils peuvent également soutenir les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat collectif centrés sur l'apprentissage par le faire et par le portage collectif, tels que les **Coopératives Jeunesse de Services (CJS)**, les **Coopératives Jeunes Majeurs (CIM)** ou les **coopératives de territoire**.



Soutenir les **expérimentations Territoires zéro chômeur de longue durée**

Impulsée à l'origine par [ATD Quart-Monde](#), l'expérimentation a pour objectif de démontrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentielles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions.

Plusieurs départements ont accompagné les 10 territoires retenus dans la première phase d'expérimentation depuis 2016, aux côtés de l'État et d'autres collectivités territoriales volontaires.

Par la loi de décembre 2020, l'expérimentation nationale est prolongée et étendue pour permettre à 50 territoires supplémentaires de créer des EBE.

Les Départements peuvent soutenir les EBE selon plusieurs modalités allant du soutien à l'ingénierie à la création d'emplois via la **contribution au développement de l'emploi (CDE)**. La 2e loi d'expérimentation rend cette contribution obligatoire.

La plateforme de **mobilité inclusive Mobil'Arden**



Mobil'Arden regroupe des offres de services de mobilité réparties sur le territoire ardennais.

Le Conseil départemental des Ardennes soutient financièrement cette association au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) depuis sa création fin 2017. Ces financements permettent la prise en charge pour des bénéficiaires du RSA et des jeunes d'interventions de conseillers en mobilité, de permis de conduire dont l'apprentissage est confié à une auto-école solidaire, et de transports à la demande.



Le soutien du département de la Nièvre à l'**EBE 58** de Prémery

Le département de la Nièvre a soutenu dès 2015 la mise en place de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) 58 de Prémery, à travers une aide à l'ingénierie dans le cadre du comité local pour l'emploi.

Depuis la création de l'EBE en 2017, le département apporte un financement forfaitaire des salaires à hauteur de 1690 euros par ETP créé. L'EBE 58 développe des activités très diverses : motoculture, affouage, maraichage, recyclerie...

Un nouveau territoire d'expérimentation, porté par le Pays Nivernais Morvan, pourrait émerger dans la Nièvre dans le cadre de la 2e phase d'expérimentation. Ainsi, le département a adopté en mai 2020 un règlement d'intervention précisant les modalités de soutien au projet TZCLD, notamment dans le repérage des publics bénéficiaires et leur accompagnement avant et durant leur intégration dans l'EBE.

Ressources pour aller plus loin



- [Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique](#), Conseil de l'inclusion dans l'emploi, 2019
- Site de l'association [Territoires zéro chômeur de longue durée](#)
- Plaidoyer du Coorace «#Départementales2021 : Avec les entreprises d'utilité sociale territoriale, s'engager pour des territoires solidaires et inclusifs».

Commande publique **responsable**

Au niveau national, le Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025 fixe des objectifs ambitieux en matière de commande publique responsable: d'ici 2025, 100% des contrats de la commande publique devront être notifiés avec au moins une considération environnementale et 30% avec une considération sociale. Qu'il s'agisse

de marchés de travaux, de gestion des déchets, de prestation intellectuelle ou d'équipement, les conseils départementaux disposent de nombreux **leviers** pour une commande publique responsable qui participe du développement des structures de l'ESS de leur territoire :

✓ Connaître les **acteurs ESS** du territoire et systématiser le **sourçage**

- Connaître les acteurs du territoire et leur capacité de réponse aux besoins de la collectivité, organiser des **rencontres entre acheteurs et acteurs ESS** (ESAT, Structures d'insertion par l'activité économique, entreprises agréées ESUS, associations,...).
- **Consulter les acteurs en amont** de la passation d'un marché public.
- S'appuyer sur les **réseaux d'acteurs** pour soutenir les structures ESS dans leur capacité de réponses aux marchés (diffusion de l'information, animation de plateformes d'achats, organisation de salons professionnels, organisation de formations, accompagnement de structures dans leurs réponses aux marchés,...).



Le marché de réinsertion au sein des collèges du Pas-de-Calais

Le département du Pas-de-Calais déploie un marché de réinsertion sociale et professionnelle pour des fonctions d'aides à l'entretien et à la restauration collective au sein de ses collèges. Le département s'appuie dans ce cadre sur la mise à disposition par des associations intermédiaires de personnes en insertion.

Au delà de la reprise d'emploi pour des bénéficiaires RSA, ce marché permet de pérenniser des associations intermédiaires locales (maintien voire développement de postes).



A l'échelle de la Seine-Saint-Denis, les achats socialement responsables permettent de générer annuellement plus d'**1,5 million d'heures d'insertion** bénéficiant à plus de **3000 personnes**.

✓ Utiliser les leviers du **code de la commande publique** pour cibler les structures de l'ESS

- **Réserver des lots ou marchés** aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés ou aux entreprises de l'ESS ;
- Intégrer des **clauses sociales et/ou environnementales** dans les conditions d'exécution et les critères d'attribution des marchés ;
- Exiger des **labels**, par exemple le label «commerce équitable» ou «Relations fournisseurs responsables». Les départements peuvent eux-mêmes s'inscrire dans une démarche de labellisation, comme le **département des Hauts-de-Seine**, qui est la première collectivité locale labellisée « Relations fournisseurs responsables », l'engageant ainsi notamment sur l'intégration des facteurs environnementaux et sociétaux dans les processus d'achat.
- Penser aux **marchés négociés** sans mise en concurrence préalable pour les achats d'une valeur estimée inférieure à 40 000€ qui permettent aux collectivités de travailler au plus près des territoires ;
- **Allotir les marchés** pour favoriser la réponse de structures de l'ESS ;
- Favoriser les **réponses collectives** au travers par exemple de groupements temporaires d'entreprises (en lien avec les réseaux d'acteurs).



L'engagement du Département d'Ile-et-Vilaine en faveur du commerce équitable

Le département s'engage depuis de nombreuses années à développer les achats équitables au sein de la collectivité, dans les achats du protocole (les marchés traiteurs pour les réceptions sont en 100% café équitable), dans les distributeurs automatiques (café 100% équitable), pour les vêtements professionnels (coton équitable), pour les paniers cadeaux (chocolats équitables). Le département forme également ses agents et acheteurs au développement de l'achat équitable.



Elaborer une stratégie de développement des achats responsables

Ou un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables - **SPASER**, dont l'élaboration associe les différents services de la collectivité et les acteurs économiques, notamment ceux de l'ESS.

Le SPASER est obligatoire pour toutes les collectivités ayant un volume d'achats publics annuels supérieur à 50 millions d'euros (à partir du 1^{er} janvier 2023), mais sa mise en place peut être intéressante pour tous les départements.

Cette stratégie d'achats responsables doit pouvoir être régulièrement évaluée avec les acteurs concernés.



S'organiser au sein de la collectivité

- Désigner un **réfèrent économie sociale et solidaire** au sein de la direction Achats de la collectivité ;
- **Former et sensibiliser** des agents de la collectivité à la commande publique responsable et aux spécificités de l'ESS et des structures d'insertion par l'activité économique ;
- **Informé de façon détaillée** les structures de l'ESS ayant répondu à un appel d'offres et n'ayant pas été retenues.
- S'appuyer et participer aux **réseaux régionaux d'acheteurs publics** et à la plateforme nationale de communauté des achats durables [Rapidd](#)



Faire appel aux facilitateurs pour développer les clauses sociales

Aider au bon calibrage de la clause d'insertion, repérer et proposer des personnes en parcours d'insertion, suivre la bonne exécution de la clause et évaluer son impact, les facilitateurs sont de véritables ressources pour l'élaboration et la bonne exécution d'une clause sociale.

Alliance Ville Emploi fédère une grande partie des structures employeuses de facilitateurs (Maisons de l'emploi, quelques collectivités...).



Développer les achats innovants

Le **partenariat d'innovation** et les **achats innovants** (marchés négociés jusqu'à 100 000 €) permettent de faciliter la passation de marchés publics à visée innovante.

Ils sont de véritables outils pour développer l'innovation sociale et l'ESS sur les territoires et pour engager les services publics vers une amélioration continue.

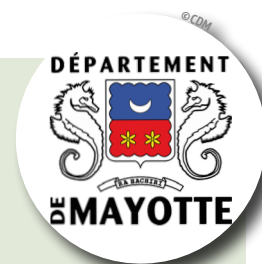
Le SPASER 2021-2026 de Meurthe-et-Moselle



Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a adopté en 2020 son schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour 6 ans. Ce SPASER fait suite à l'intégration dès 2008 de clauses d'insertion dans les marchés publics puis au développement en 2014 d'actions partenariales innovantes avec les acteurs du BTP.

Cette démarche interne favorise une culture commune d'achat responsable et permet de fédérer les ressources et les énergies. L'élaboration du SPASER a été initiée, coordonnée et animée par le service de la commande publique du Département tout en étant co-construite par l'ensemble des directions. Pendant un an, une démarche participative interne a été menée en s'appuyant sur une méthode pratique et opérationnelle (fiches actions) afin de créer un outil efficace. Une gouvernance transversale associant les élus et l'administration du Conseil départemental et une démarche d'évaluation ont été établies afin d'ajuster le schéma selon les besoins.

Le dispositif Achat Socialement Responsable de Mayotte



Le département de Mayotte, qui compte 35 marchés clausés, insère des clauses sociales dans quasiment tous ses marchés à partir d'un seuil de 70 000 euros.

Les collectivités, entreprises, services prescripteurs et SIAE ont accès aux services d'un facilitateur de clauses sociales et environnementales. Ce dispositif créé en 2017 et porté par la CRESS de Mayotte a été reconnu en 2020 comme «pratique exemplaire européenne» par la Commission européenne.

Ressources pour aller plus loin



- *Points de Repère* du RTES n°5 [Marchés publics & ESS](#), actualisé en juillet 2022, n°8 [Commerce équitable et collectivités](#), juin 2020, et n°9 sur [les SPASER](#), mars 2021.
- [La plateforme Rapidd](#)
- Les conférences en ligne du RTES sur [les SPASER](#) (19 novembre 2019) et sur les [marchés réservés](#) (5 juin 2018)
- La plateforme de mise en relation [Le marché de l'inclusion](#), l'annuaire national [Handeco](#) et l'annuaire des SIAE [Grafie](#)
- Guide [Marchés publics inférieurs à 40 000 € H.T. Moins de formalités, plus d'opportunités !](#) du Médiateur des entreprises, février 2020
- Illustrations [Vers une commande publique responsable](#), APES, 2020
- Rapport du CESE, [Commande publique responsable, un levier insuffisamment exploité](#), Patricia L'excellent, mars 2018.

Appui aux territoires & développement local

En tant que chefs de file de la solidarité territoriale, les conseils départementaux apportent une assistance technique ou financière aux communes et groupements de communes, dans le cadre de politiques globales d'appui au développement des territoires, notamment ruraux.

Ces actions d'appui aux territoires, qui s'inscrivent dans une logique de territorialisation des services départementaux, sont des moyens importants pour permettre à l'ESS d'être mieux connue et ainsi de contribuer pleinement aux projets de territoire.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Sensibiliser les territoires et faire connaître les acteurs de l'ESS

- Faire connaître les acteurs de l'ESS et les activités développées auprès des élus et des agents, à travers par exemple l'organisation de petits-déjeuners, de visites apprenantes, d'articles dans le journal départemental,...
- Au-delà des acteurs, informer sur les formes d'organisation de l'ESS (par exemple les SCIC ou les groupements d'employeurs) en favorisant le partage d'expériences entre collectivités et en réalisant des documents ressources.



Inscrire l'ESS dans les appels à projets et les contrats de territoire

- Mettre en place des **contrats de territoire** s'appuyant sur les acteurs de l'ESS. Ces outils visant à promouvoir un développement équilibré des territoires en planifiant le financement d'équipements publics, fédèrent l'ensemble des acteurs locaux d'un bassin de vie autour d'un projet partagé, dans une logique de mutualisation. Les conseils départementaux peuvent y inclure les acteurs de l'ESS, notamment lorsqu'il s'agit de maintenir ou développer des services et équipements.
- Développer des **appels à projets à destination des territoires** qui insistent sur la participation citoyenne, comme ceux du **département d'Ille-et-Vilaine** concernant la revitalisation des centres-bourgs (voir la fiche n° ^(n°5)) par la revitalisation des commerces ruraux, par l'habitat, ou l'amélioration de l'accessibilité des services au public...

Soutien aux territoires de Meurthe-et-Moselle



Dans le cadre de son soutien aux territoires, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle apporte un appui financier aux projets en investissement et fonctionnement qui concourent au déploiement de l'ESS : accompagnement de projets d'utilité sociale, démarches collectives, événements, réseaux...

Par ailleurs, une organisation au plus près des territoires a été mise en place avec les **Chargés territoriaux de l'économie solidaire**. Ils ont pour mission de créer sur les territoires un écosystème favorisant le développement de l'ESS grâce à des actions d'animation, de mise en réseaux et d'apport en expertise :

- faire émerger et accompagner la création d'activités et d'emplois,
- favoriser l'innovation sociale et le droit à l'expérimentation,
- apporter des réponses originales à des besoins identifiés,
- structurer des dynamiques collectives en lien avec les politiques départementales.

Gironde : un kit «territoire résilient»

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de sa stratégie de résilience territoriale engagée depuis juin 2019, le conseil départemental de Gironde propose aux associations et collectivités locales un kit permettant de développer des projets résilients, avec notamment un guide pratique, une formation en ligne, un test, et un jeu sérieux.

En lien avec cette stratégie de résilience territoriale, le département permet à des territoires de bénéficier d'un accompagnement pour leurs projets de transformation radicale au service de la transition sociale et écologique, dans le cadre du dispositif d'animation territoriale **Labo'Mobile** (voir fiche ^{n°7}).

Entrer
en résilience



Développer des **dispositifs d'ingénierie** à destination des collectivités

- Au travers de **plateformes d'appui** pour accompagner les collectivités locales dans le montage de leurs projets, comme celle du **département de Haute-Garonne**.
- Par l'appui à la mise en œuvre de **clauses sociales et environnementales dans les marchés publics** et plus largement pour soutenir les communes dans le développement d'une commande publique responsable.
- Par le soutien aux acteurs de l'ESS pouvant apporter un appui en ingénierie et une expertise auprès des communes et intercommunalités, tels que la **SCIC Villages Vivants** pour revitaliser les centres-bourgs, ou les pôles locaux de l'ESS en Bretagne.



Expérimenter et accompagner les **dynamiques collectives** de territoire

Les conseils départementaux peuvent soutenir, en complémentarité avec les CRESS, les dynamiques locales d'acteurs portées par des collectifs territoriaux qui cherchent à promouvoir l'ESS et accompagner son changement d'échelle. Ils peuvent ainsi soutenir les démarches de **Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)** ou encore les expérimentations **Territoires zéro chômeur de longue durée** (voir la fiche ^{n°11}).

Oise : soutien aux PTCE et pôles émergence



Le conseil départemental de l'Oise soutient le PTCE porté par la Maison de l'Économie Solidaire du Pays de Bray et le développement de Pôles Émergence (prémices à des PTCE) sur plusieurs territoires : Beauvaisis, Sud Oise, Compiégnois.

L'objectif est de faire émerger, par de nouvelles formes de solidarité, des opportunités d'emploi, notamment pour les publics prioritaires, sur ses territoires d'action sociale.

Ce soutien porte sur le temps d'animation nécessaire à la constitution de nouveaux réseaux sur chacun de ses territoires. Le département soutient la fonction d'ingénierie et de « compagnonnage » du PTCE historique du Pays de Bray, dans la structuration des différents projets de coopérations.

Le PTCE du Pays de Bray développe des activités autour de la petite enfance, des services à la population et du développement économique. Le Pôle Émergence du Beauvaisis a notamment permis la création d'un garage solidaire, d'une coopérative jeunesse de services, et d'un magasin de producteurs. Le Pôle Sud Oise a créé un supermarché coopératif et porte un projet de tiers lieu sur un ancien site industriel. Le Pôle du Compiégnois prospecte le développement d'activités autour de la rénovation de l'habitat et d'économie circulaire et s'articule avec l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Ressources pour aller plus loin



- Point de RepèreESS [«Collectivités & Pôles Territoriaux de Coopération Économique \(PTCE\)»](#), RTES, 2022
- Fiches techniques [développement territorial & ESS](#), projet TRESSONS, 2020
- Article du RTES [Les actions du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine pour favoriser la réussite des projets de revitalisation commerciale en milieu rural](#), 2019
- RepèreESS du RTES [Les rôles des collectivités territoriales dans les dynamiques de PTCE](#), 2016

Vieillesse, handicap & ESS

Le vieillissement de la population, qui s'accompagne du souhait massif des personnes âgées de vieillir chez elles, et la volonté d'offrir une meilleure insertion aux personnes en situation de handicap dans leur quotidien, conduisent à un développement important des activités dans ces domaines.

Les conseils départementaux, chefs de file de l'action sociale et médico-sociale, et les acteurs de l'ESS, très présents dans ces activités, ont des responsabilités conjointes pour faire face

aux enjeux de ce secteur : accessibilité et qualité des services pour tous ; renforcement de l'attractivité d'un secteur qui a du mal à recruter ; développement des compétences, avec une meilleure reconnaissance des qualifications ; tout en améliorant les rémunérations et les conditions de travail.

65% des services d'aide à domicile aux personnes dépendantes relèvent de l'ESS

(source : Panorama ESS France 2022).

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Favoriser les expérimentations

De nombreuses innovations sociales sont portées par des acteurs de l'ESS, souvent sous forme associative ou de Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

L'**habitat inclusif**, pour personnes âgées ou porteuses de handicap, est un domaine particulièrement riche d'innovations : viager solidaire pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées, habitats partagés en milieu rural, habitats intergénérationnels,...

Le département peut aider à la création et au développement de ces initiatives, au travers par exemple d'appels à projet ouverts encourageant le partenariat multiacteurs.



Promouvoir les métiers du grand-âge

- Financer une politique structurelle de **revalorisation** des métiers de l'aide et du soin à domicile et travailler avec les entreprises de l'ESS du secteur afin d'**améliorer la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels**.

- Communiquer** en faveur des métiers du grand-âge, en lien avec les écoles spécialisées du territoire.

- Renforcer le soutien et l'accompagnement des **aidants**.

Le Village Landais Alzheimer

Porté par le conseil départemental des Landes, ce village unique en France, ouvert en 2020 à Dax, accueille 120 résidents touchés par la maladie d'Alzheimer, accompagnés par 120 salariés en ETP et des bénévoles.

Avec une architecture bienveillante, ce village-recherche vise à améliorer la qualité de vie et le bien-être des malades et de leurs aidants et développe un accompagnement centré sur la personne et des approches non médicamenteuses.

Structuré en Groupement d'Intérêt Public en 2016, le Village Landais Alzheimer regroupe le Conseil départemental des Landes, les communes de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax, la Communauté d'agglomération du Grand Dax, la Mutualité française Landes, les associations France Alzheimer Landes, France Parkinson Landes, Générations Mouvement Landes et l'Union départementale Associations familiales des Landes.



Avoir une vice-présidence dédiée à la politique d'autonomie faisant le lien avec l'ESS

En complément d'un.e vice-président.e dont la délégation fait explicitement référence à l'ESS, l'exécutif départemental peut aussi avoir une **vice-présidence en charge de la politique d'autonomie**, afin de renforcer la priorisation et la coordination des politiques publiques en la matière en direction des entreprises de l'ESS, comme le propose l'UDES.



Encourager une **approche territoriale**

L'importance d'une approche territoriale pour faire face aux problématiques du vieillissement et du handicap s'est renforcée ces dernières années. Le département peut contribuer à renforcer la capacité d'acteurs différents (associations sanitaires et sociales, acteurs socio-culturels, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), structures d'insertion par l'activité économique, acteurs de la mobilité, communes et intercommunalités,...) à travailler ensemble pour développer des territoires inclusifs.

La **conférence des financeurs «prévention de la perte d'autonomie»** peut être une instance intéressante pour favoriser l'interconnaissance et l'émergence de projets territoriaux.



Le projet Senior Activ' piloté par le département de Moselle

Depuis 2018, le département de la Moselle pilote ce projet regroupant 21 acteurs issus des ex-Régions Lorraine et Alsace, de Sarre et Rhénanie Palatinat (Allemagne), de Wallonie (Belgique) et du Grand-Duché du Luxembourg. Ce projet vise à favoriser au sein de la «Grande Région» le bien-vieillir à domicile des seniors et des personnes âgées fragiles. Soutenu par le Programme Interreg V A Grande Région, ce projet s'adresse aux seniors dits « actifs », autonomes et indépendants, mais aussi aux personnes âgées fragiles, ainsi qu'aux aidants et aux professionnels du bien-vieillir.

Il vise à agir de manière préventive et personnalisée sur la perte d'autonomie, notamment en anticipant l'adaptation du logement afin d'éviter les chutes, à répondre aux besoins de proximité pour prévenir l'isolement et la rupture du lien social, et à optimiser l'accompagnement des parcours de vie individuels.



Travailler avec les acteurs de l'ESS pour développer des solutions de **mobilité solidaire**

L'accès à la mobilité est un enjeu important de justice sociale et territoriale. Si les départements n'ont plus de compétence directe en matière de transport, ils ont un rôle important pour faciliter la mobilité des jeunes, des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité.

Transport à la demande, covoiturage, conducteurs solidaires, autant d'initiatives pouvant être accompagnées par les départements et partenaires des **plateformes de mobilité**.

Par exemple, le **département de la Drôme** est à l'initiative du service de covoiturage inclusif à la demande **Mobisol 26**, un projet expérimental mené en partenariat avec Mobicoop (voir ressources). En **Loire-Atlantique**, le département prend en charge l'assurance des conducteurs bénévoles d'initiatives de mobilité solidaire.



Oise : une conférence des financeurs «prévention de la perte d'autonomie»

Le conseil départemental de l'Oise a mis en place dès 2016 une conférence des financeurs visant à coordonner les politiques locales de gérontologie.

37 porteurs de projets (associations, centres sociaux, entreprises solidaires, ...) financés par cette instance, proposent, seul ou à plusieurs, une offre variée d'activités physiques et intellectuelles visant à améliorer les conditions de vie des personnes vieillissantes à domicile et à rompre avec leur isolement en encourageant la création de liens sociaux.

Cette instance relance en 2021 un appel à projets pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention «Programme Bien Vieillir en préservant son autonomie».



L'association Entr-Autres en Gironde

L'association Entr-Autres permet aux jeunes de faire leurs premiers pas dans le monde du travail à travers une expérience d'emploi encadré et pédagogique.

Parmi ses projets, l'association développe "Auto'Nomme", qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans souffrant de difficultés psychologiques (en "dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique"-DITEP) d'effectuer des stages d'apprentissage concret du métier de coursier à vélo pour la livraison de repas. La maintenance du distributeur automatique de jus d'orange frais au siège du département est assurée par des jeunes du projet Auto'Nomme.

L'association est soutenue par le conseil départemental de Gironde sur ses divers projets via des aides en fonctionnement ou en investissement.

Ressources pour aller plus loin

- Dossier [Silver Economie](#) sur le site de l'Avise
- [Plaidoyer de l'UDES](#) pour les élections départementales 2021
- Étude prospective de la DIESS [Économie sociale et solidaire, l'aide aux personnes âgées](#), 2017
- [Fiche initiative](#) sur Mobisol 26, Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement
- Présentation de l'Entreprise adaptée départementale et ESAT [Les Jardins de Nonères](#) gérés par le département des Landes.



Jeunesse, culture et sports & ESS

Les politiques culturelles, de jeunesse et des sports sont depuis la loi NOTRe des "compétences partagées" entre les différents échelons de collectivités.

L'implication des départements dans ces politiques est souvent importante: ces activités sont en effet génératrices de lien social de proximité, d'émancipation personnelle et contribuent au

développement socio-économique local et à l'attractivité des territoires.

Les départements peuvent largement s'appuyer sur les acteurs de l'ESS, une grande partie des activités culturelles, sportives et de jeunesse des territoires étant portées par l'ESS, en premier lieu les associations.

Plusieurs **leviers d'actions** possibles :



Soutenir le développement de l'ESS **dans et par le sport**

- Aide au fonctionnement des clubs sportifs,
 - Aides aux projets sur des thématiques prioritaires par le département : **inclusion par le sport, santé pour tous, égalité femmes/hommes**, etc...,
 - Soutien à l'organisation de manifestations sportives,
 - Création ou soutien d'un dispositif de conseil aux structures sportives de l'ESS dans leurs structurations administratives, financières et dans la valorisation de leur image,...
- Les départements disposent de nombreux outils pour soutenir les structures de l'ESS qui interviennent dans le secteur sportif.



Sensibiliser la jeunesse à la **coopération** et à l'**entrepreneuriat collectif** et soutenir l'**éducation populaire**

L'éducation « à » et « par » l'ESS permet de contribuer à l'émancipation des jeunes. L'ESS permet d'accompagner les initiatives des jeunes, de valoriser leur insertion et leur orientation professionnelle, à l'instar des actions de **l'association Entr'Autres** (voir la fiche **n°14**).

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire déploient des actions de terrain, des initiatives, des innovations ajustées en fonction des besoins territoriaux et mettent en avant les pratiques et valeurs de l'ESS.

Les départements peuvent soutenir ces associations, favoriser la création de Coopératives Jeunesse de Services, proposer des missions de service civique en lien avec l'ESS sur le territoire, inciter les projets transversaux entre les services jeunesse et ESS.

L'implication de la Seine-Saint-Denis dans la plateforme ESS 2024

ESS 2024
LA PLATEFORME SOLIDAIRE

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis participe, aux côtés des collectivités du département à la plateforme solidaire 2024 animée par les Canaux. Cette plateforme vise à informer, mobiliser et accompagner les entreprises de l'ESS pour qu'elles soient au cœur de l'organisation des Jeux.

En tant que chef de file de l'insertion, le département s'implique également dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs de la charte pour l'emploi et le développement territorial de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (Solideo). Cette charte prévoit notamment de réserver 10% des heures travaillées à des personnes en insertion professionnelle et de rendre accessible 25 % du montant des marchés aux TPE, PME et structures de l'ESS.

Un Educ'tour sur l'ESS dans les Landes

Dans le cadre du Mois de l'ESS, quatre classes de première ont participé en 2018 à une journée « Educ'Tour » organisée par la CRESS Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes. Cet événement s'inscrit dans la démarche de sensibilisation des jeunes à l'ESS portée par la collectivité et ses partenaires. 2 séquences étaient proposées aux 110 élèves pour découvrir les différentes dimensions de l'ESS : un jeu de rôle éducatif sur l'économie, et la rencontre avec des acteurs de l'ESS (entreprises d'insertion, associations d'éducation populaire, mutuelles et coopératives).





Les Coopératives Jeunesse de Services

Projet d'éducation des jeunes (16-18 ans) à l'entrepreneuriat collectif, les Coopératives Jeunesse de Services (CJS) accueillent durant un été un collectif de jeunes qui s'initient au fonctionnement d'une entreprise coopérative, s'organisent collectivement pour proposer des services à la population et aux entreprises sur leur territoire, définir une stratégie de commercialisation et prendre des décisions de façon démocratique. Initiées au Québec depuis plus de 30 ans, les CJS sont déployées en France par la Fabrique coopérative et portées localement par des coopératives d'activités et d'emploi. Le département Ille-et-Vilaine soutient 6 CJS chaque année dans le cadre d'une convention avec le CRIC.



Soutenir les acteurs culturels du territoire

La **subvention** est le mode de financement le plus adapté aux acteurs culturels, en soutenant l'initiative d'un acteur qui contribue par ses activités à l'intérêt général. Mais les acteurs culturels peuvent également être prestataires pour les départements : le **département de l'Ille-et-Vilaine** a par exemple mis en place un marché réservé ESS pour l'organisation de spectacles lors de l'Arbre de Noël départemental, ce marché a été attribué à une **Coopérative d'Activités et d'Emploi Culturelle**. Les départements peuvent favoriser la création et soutenir les espaces multifonctionnels : mise à disposition de foncier, appels à projets pour des occupations transitoires, soutien à l'investissement et à l'animation,...



Encourager les démarches de coopération et de mutualisation

Les départements peuvent soutenir l'innovation sociale que constitue l'expérimentation de multiples formes de coopération : pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), collectifs artistiques, réseaux solidaires... Ils peuvent également soutenir les démarches de coopération entre les acteurs culturels, sportifs ou de jeunesse et les autres acteurs de l'ESS : insertion, tourisme, santé, mobilité,...de nombreux partenariats féconds sont déjà à l'œuvre.

La mutualisation prônée par le Collectif des festivals de Bretagne



le collectif
des festivals

Le Collectif des festivals accompagne les festivals de Bretagne vers plus de responsabilité sociale et environnementale. L'association rassemble 32 festivals signataires de la Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne. Les 4 conseils départementaux de Bretagne : les Côtes d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan soutiennent cette association qui favorise la mise en commun des expériences et accompagne les organisateurs de festivals dans leurs démarches : réduction et suppression du plastique jetable, circuits courts alimentaires, évaluation de l'impact sociétal des festivals, égalité femmes/hommes, bénévolat et droits culturels, etc.



Mettre en place des projets pluriannuels de territoire

En lien avec l'ensemble des acteurs de terrain concernés, les conseils départementaux peuvent mettre en place des **projets pluriannuels éducatifs et culturels**, dans le cadre d'une concertation territoriale et de coconstruction de la politique d'ESS.



Covid-19 : Le plan Moselle Espoir en faveur de la jeunesse et des associations culturelles et sportives

MOSELLE
ESPOIR 2021

Suite à la crise sanitaire, le département de Moselle a adopté en mai 2021 un plan Moselle Espoir doté de 7,2 millions d'euros afin d'accompagner ceux qui en ont le plus besoin, à commencer par les jeunes et les associations du secteur culturel et sportif. Ce plan prévoit notamment le soutien à l'emploi des jeunes, au pouvoir d'achat des jeunes à la rentrée 2021 (chèque interservices, pass vie associative pour les inciter à reprendre une activité extra-scolaire dans les associations).

Un autre axe de ce plan vise à accompagner les associations sportives et culturelles au redémarrage de leurs activités. Parmi les aides proposées aux associations : subvention au redémarrage des activités, financement de 100 CDD d'animateurs, prise en charge de déplacements de groupes (personnes âgées et jeunes) auprès d'autocaristes, mise en place de 2 caravanes d'été itinérantes.

Ressources pour aller plus loin

- Lettre papier du RTES n°26 [ESS & Culture](#) et dossier complémentaire en ligne, mars 2016
- Dossier [ESS & culture](#), Avise, octobre 2019
- Les ressources en ligne d'Opale et notamment le [guide des relations entre associations et financeurs publics](#)
- [Accompagner les acteurs du sport dans le développement d'une SCIC](#), Ministère du Sport, 2019
- [RepèreESS Jeunes et initiatives économiques solidaires](#), RTES, 2010



Protection de l'enfance, santé & ESS

Chefs de file de l'action sanitaire et sociale, les départements exercent un rôle central en matière de protection de l'enfance et de santé. Ils peuvent s'appuyer sur les acteurs de l'ESS très présents dans ces secteurs.

La santé a été historiquement un axe fort du développement de l'ESS. Associations, mutuelles et fondations gèrent de nombreux établissements hospitaliers ainsi que des centres de soins. L'ESS est un acteur essentiel des écosystèmes territoriaux

de santé et participe pleinement à l'accès aux soins, notamment en milieu rural.

S'appuyant notamment sur l'engagement bénévole (par exemple des parents), l'ESS est également très présente dans le domaine de la protection de l'enfance et du soutien à la parentalité, que ce soit au travers d'associations de prévention spécialisée, de maisons d'enfants à caractère social, de centres sociaux et socioculturels, ou d'accueil périscolaire.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Appuyer les acteurs de la protection de l'enfance et du soutien à la parentalité

Les départements peuvent s'impliquer au sein des **Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)**, tels que le **Réseau parentalité du Pas-de-Calais**, et contractualiser directement avec des associations de protection de l'enfance et d'aide à la parentalité, telles que **l'Association d'action sociale et médico-sociale (ASRL) des Hauts-de-France**, financée par les conseils départementaux du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme. L'ASRL gère plus de 40 établissements et services spécialisés accueillant plus de 4000 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap ou de fragilité sociale, familiale, personnelle (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

Cet appui aux associations peut également passer par un appel à projets, tel que celui du **département de l'Oise** pour le «développement des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité».



Soutenir les actions de prévention

Les départements peuvent appuyer des actions de prévention santé (conduites à risques et addictives par exemple) mises en place par des associations et intervenant notamment au sein des collèges.



Encourager les démarches de mutualisation entre acteurs

À l'échelle de chaque territoire, les départements peuvent encourager des dynamiques collectives de mutualisation entre acteurs du système de santé relevant de l'ESS, par exemple en créant des forums d'entraide pour mutualiser de l'équipement, partager les bonnes pratiques, développer des commandes groupées.

Deux contrats à impact social en Gironde et en Loire-Atlantique pour financer des projets de relais familiaux

Les conseils départementaux de Gironde et de Loire-Atlantique ont mis en place depuis 2019 avec les Apprentis d'Auteuil, un projet expérimental pour prévenir le placement d'enfants dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Ces projets innovants visent à intervenir auprès de familles où sont décelées des difficultés éducatives, avec un accompagnement pendant trois à douze mois dans un logement familial se concentrant sur les compétences parentales et familiales. Les Apprentis d'Auteuil mettent ainsi à disposition des appartements d'un bailleur social, l'idée étant de proposer un logement et que les parents se repositionnent sur leurs compétences familiales.

Ces deux projets sont financés dans le cadre de contrats à impact social (CIS), où le partenaire privé préfinance le projet et prend le risque de l'échec en échange d'une rémunération prévue d'avance en cas de succès. Les deux conseils départementaux ne rembourseront qu'en fonction des résultats effectivement obtenus et constatés objectivement par un évaluateur indépendant.





Reliance, une expérimentation en soutien aux chef.fe.s de familles monoparentales en Meurthe-et-Moselle

Le projet "Reliance" est un dispositif expérimental soutenu par le conseil départemental de Meurthe et Moselle. C'est un projet d'accompagnement social de personnes allocataires du RSA depuis plus de deux ans, avec de très faibles perspectives de retour à l'emploi, réelles ou perçues, compte tenu de leur situation de chef.fe de famille monoparentale.

Cette expérimentation a débuté en 2018 initialement pour une durée de 3 ans, prolongée d'1 an suite à la crise sanitaire. Elle est portée par trois associations : Ulis, Ecoval et Arélia et financée par la CAF sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Les travailleurs sociaux de Reliance aident les bénéficiaires, des mères exclusivement, à construire un projet professionnel mais aussi à trouver des cours de français, des modes de garde, des relais. Les 3 associations leur proposent un accompagnement individuel prenant en compte les spécificités de la monoparentalité et de nombreux ateliers collectifs. Elles travaillent en partenariat avec d'autres structures de l'ESS localement, telles que des chantiers d'insertion, qui accueillent les parents.

Là où seulement 8 % des bénéficiaires du RSA à la tête de familles monoparentales retrouvent du travail, Reliance a abouti à 23 % de sorties positives vers un contrat à durée indéterminée (CDI), un contrat à durée déterminée (CDD) ou une formation de plus de six mois.



Favoriser l'accès aux soins pour tous

Face aux enjeux de la lutte contre la désertification médicale, les entreprises de l'ESS visent à améliorer l'accès aux soins pour tous. En milieu rural, l'ESS occupe une place deux fois plus importante dans les emplois sanitaires que sur le reste du territoire (25% contre 12% - source : [Mode d'emploi ESS & ruralités](#), Avise/RTES, 2020).



Reconnaître et faciliter l'engagement bénévole pour renforcer la participation des parents

L'implication des parents, au cœur de nombreux lieux associatifs ou coopératifs de la petite enfance, permet de renforcer la parentalité de chacun et crée les conditions d'un engagement dans la vie du territoire. Reconnaître les collectifs de parents comme interlocuteurs légitimes, faire confiance, soutenir et mobiliser les réseaux tels que l'**Acepp** pour accompagner les associations, et privilégier des modes de contractualisation adaptés, autant de moyens de faciliter cet engagement.

Les départements peuvent également soutenir les **Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)** dans une démarche territoriale de proximité et de mixité sociale.



Un service médical de proximité en Mayenne

Pour pallier la baisse significative du nombre de médecins exerçant dans le département rural de la Mayenne, le conseil départemental de l'Ordre des médecins de Mayenne en collaboration avec le Département a ouvert un service médical de proximité à Laval. La gestion de ce service, qui s'adresse principalement aux patients sans médecin traitant, est assurée par la Mutualité Française Anjou-Mayenne.

Cette nouvelle offre de soins est assurée par des médecins récemment retraités et des internes de médecine générale en fin d'études. Le conseil départemental de la Mayenne et la Ville de Laval mettent à disposition deux postes (1 infirmière et 1 secrétaire) tandis que le bailleur social Méduane Habitat a mis à disposition et réhabilité des locaux. Ce projet est également soutenu par l'Etat et le conseil régional des Pays de la Loire.

Ressources pour aller plus loin

- Dossier [Santé](#) sur le site internet de l'Avise
- [Plaidoyer de l'UDES](#) pour les élections départementales 2021
- [Plaidoyer de l'URIOPSS Hauts-de-France](#) pour les élections départementales 2021
- Les [ressources en ligne](#) de l'Association des Collectifs Parents Enfants Professionnels (Acepp).



Accès au foncier des acteurs de l'ESS et tiers-lieux

L'accès au foncier, notamment pour y développer des tiers-lieux ou autres lieux mutualisés, est une préoccupation importante pour les acteurs de l'ESS. Le département peut agir pour faciliter l'installation d'acteurs de l'ESS, qui sont des partenaires importants : maintenir ou créer des activités et des emplois dans des territoires ruraux délaissés, favoriser l'accessibilité des services à la population, permettre la préservation et la

valorisation du patrimoine bâti ou culturel, réduire les mobilités contraintes, maintenir le lien social et favoriser l'implication des habitants, ... autant de contributions possibles des acteurs de l'ESS à la politique du département. L'implication possible du département est importante, mais souvent mal connue. Elle s'appuie en particulier sur les politiques de soutien au développement territorial, et sur les politiques d'insertion et d'inclusion numérique.



Zoom sur les tiers-lieux

Les départements sont partenaires de plus d'un quart des tiers-lieux français, selon le dernier [rapport de l'association France Tiers-Lieux](#) d'août

2021. Le rapport souligne par ailleurs que, si la majorité des tiers-lieux se situait dans les grands centres urbains en 2018, la tendance s'inverse avec **52% des tiers-lieux en dehors des 22 métropoles**. C'est au cœur des périphéries, des quartiers prioritaires, des villes moyennes, des petites villes et des villages, que se développent aujourd'hui les tiers-lieux.

En quelques chiffres :

26% des tiers-lieux indiquent un financement du département, devant l'Etat (cité par 21% des tiers-lieux).
Les Régions (47%), **les communes** (36%) et **les EPCI** (31%) sont les partenaires financeurs principaux des tiers-lieux en France. Plus de **2500 tiers-lieux en 2021** (contre 1800 en 2018)
35% des tiers-lieux ont développé des actions spécifiques en faveur de l'**accueil des personnes en situation de handicap**
35% ont déjà ou sont en cours de développement d'**une politique autour du handicap**, et **16% souhaiteraient être aidés pour le faire**.

Source : Extrait du rapport 2021 de France Tiers-Lieux

Plusieurs leviers d'actions possibles :



**Aider au repérage
d'opportunités foncières**

De part leur mission d'appui en ingénierie aux territoires, le **département peut être une source importante d'informations pour les porteurs de projet**, que ce soit dans le cadre de lieux mutualisés ou de projets agricoles. Le département peut également **soutenir des réseaux**, comme dans le **Puy de Dôme**, qui soutient le réseau d'installation foncier du Livradois-Foréz. Ce réseau réalise un travail de cartographie des exploitations agricoles, expérimente une opération d'échanges de parcelles à l'amiable, et s'intéresse également à la problématique des friches qui pourraient être remises en culture. Le budget du projet s'élève environ à 80 000 € par an, pris en charge pour moitié par le conseil départemental du Puy-de-Dôme et pour moitié par les 7 communautés de communes adhérentes. Le PNR assure l'hébergement de la personne en charge de l'animation.



**Faire appel aux services des tiers-lieux
et encourager le télétravail des agents**

Les services pouvant être proposés sont nombreux : formation, inclusion numérique, expérimentation, prototypage, fabrication, réservation d'espaces, événementiel, réservation de postes de travail...

L'appel à projets *Tiers-lieuXL* du département des Landes

Le conseil départemental des Landes propose depuis 2020 un appel à projets annuel *Tiers-lieuXL* visant à consolider ou faire émerger des lieux hybrides. L'analyse des candidatures se fait au regard de 4 fonctions attendues au sein de ces tiers-lieux : espaces de coworking, accompagnement de projets, animation de la vie sociale, médiation numérique.





Soutenir l'animation mutualisée des tiers-lieux

Le département peut accompagner la création de ressources mutualisées ou de réseaux d'animation, comme dans la **Drôme** avec le [réseau Cédille](#).



Cofinancer les espaces de vie sociale ayant une vocation de tiers-lieu

Environ 10% des tiers-lieux selon l'étude France Tiers-Lieux d'août 2021 ont un agrément Espaces de Vie Sociale (EVS), donné par la CAF. Le département peut participer au fonctionnement de ces EVS, avec comme objectif de **favoriser le développement des structures de lien social sur les territoires** hors métropoles et favoriser le vivre ensemble. C'est par exemple le cas du **département du Puy de Dôme** qui participe au financement de la Licorne, tiers-lieu créé à l'initiative de parents d'élèves à Saint-Germain Lembron.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le soutien à la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale par le Département de Lot-et-Garonne

Le Département de Lot-et-Garonne accompagne la création d'espaces (tiers lieux, coworking, centre d'innovation et d'expérimentation, fab lab, living lab territoriaux...), qui « permettent d'encourager les initiatives locales collaboratives afin de favoriser la création d'activités économiques et de développer les liens sociaux entre les populations d'un même territoire ». Le porteur de projet s'engage notamment à mettre en place un programme d'animation avec du personnel dédié. Cette aide, qui constitue un des 4 dispositifs financiers du Plan d'actions départemental 2021-2027, s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics et aux structures de l'ESS.



Prendre part au capital de SCIC animant ces tiers-lieux

De nombreux tiers-lieux ou autres espaces mutualisés adoptent le statut de la SCIC, dont le département peut être sociétaire.

Le Parallèle, un tiers-lieu pensé par et pour les jeunes

Le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine soutient le tiers-lieu Le Parallèle, un espace ressource du Pays de Redon pensé pour et par les jeunes adultes, avec l'idée de regrouper tous les possibles : projets, événements, projections, coworking, rencontres, chantiers collectifs, réunions, soirées, ateliers, associations, information, prévention, animation, etc.



Dédier des appels à projets à l'émergence ou au développement des tiers-lieux

Ces appels à projets peuvent apporter une aide financière pour la réalisation d'études d'opportunité sur la pertinence, la faisabilité, la gouvernance ou le modèle économique du tiers-lieu ainsi qu'un accompagnement en conseil et en ingénierie. Le soutien aux tiers-lieux s'inscrit souvent dans une démarche transversale du Département (voir fiche [n°17](#) et [n°20](#)).

Co-animation d'une dynamique de tiers-lieu en Meurthe-et-Moselle

Dans sa dynamique d'accompagnement de tiers-lieux, le département de Meurthe-et-Moselle accompagne le Peel (Pôle Étudiant Entrepreneuriat Lorrain). Ce tiers-lieu ESS a pour objectif de développer la culture entrepreneuriale au sein de l'Université de Lorraine en accompagnant une dizaine de projets ESS portés par des jeunes.



Ressources pour aller plus loin



- RepèrESS [«L'accès au foncier des acteurs de l'ESS - enjeux et leviers pour les collectivités locales»](#), RTES, avril 2019
- Rapport France Tiers-Lieux [«Nos territoires en action - Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir !»](#), 2021
- Guide [«Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales»](#), Terres de Lien, janvier 2019
- [Portail Familles Rurales](#)

Économie circulaire, transition écologique & ESS

Dans un contexte d'urgence climatique et de raréfaction des ressources naturelles, les conseils départementaux ont toute leur place pour participer à la transition écologique et la justice sociale.

Chefs de file de la résorption de la précarité énergétique (loi MAPTAM), ils doivent également

élaborer un Plan départemental de prévention et de gestion des déchets.

Ils peuvent s'appuyer sur les structures de l'ESS qui sont des partenaires indispensables, en tant qu'acteurs pionniers de la transition énergétique, du réemploi et de l'économie circulaire.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Mobiliser la commande publique responsable

Les départements peuvent dans le cadre de leur commande publique (voir fiche n°12) inclure des clauses sociales ou environnementales. Ils peuvent également intégrer une approche en coût global, "le coût cycle de vie", et développer des partenariats d'innovation qui permettent notamment de renforcer la dimension recherche & développement.

La loi économie circulaire prévoit par ailleurs que depuis le 1er janvier 2021, les collectivités doivent veiller, lors de leurs achats, à « réduire la consommation de plastique à usage unique et la production de déchets » et à acquérir des biens « issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrer des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit. »



Assurer l'exemplarité de la collectivité

Les départements peuvent sensibiliser les agents aux enjeux et gestes de l'économie circulaire.

Ils peuvent également assurer l'alimentation de leurs bâtiments en électricité renouvelable locale et coopérative, mettre en place un plan de rénovation thermique ou de production d'énergies renouvelables sur leurs bâtiments en lien avec des acteurs de l'ESS.

Les départements peuvent aussi remplacer ou étoffer leur flotte de véhicules en ayant recours aux services locaux d'autopartage de structures de l'ESS telles que **Citiz**.



Soutenir les acteurs solidaires de l'économie circulaire

Les acteurs de l'ESS sont pionniers dans de nombreuses filières de recyclage et de réemploi (papier, textile, déchets électroniques,...). Les départements peuvent par exemple mettre en place des appels à projets spécifiques pour soutenir les acteurs de l'économie circulaire.



Développer le réemploi de matériel médical d'occasion

Dans une démarche d'économie circulaire, les départements peuvent nouer des partenariats avec des structures de l'ESS telles qu'**Envie Autonomie**, qui récupère du matériel médical qui n'est plus utilisé, le trie, le reconditionne et le loue ou vend à petits prix.

Dans le Pas-de-Calais, le conseil départemental a retenu l'antenne FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion, reconnue d'utilité publique) de la Côte d'Opale pour développer le programme **Aidotec** ("Aide d'occasion technique") proposant une large gamme d'aides techniques et d'accessoires remis en état. Ces initiatives contribuent ainsi à la création d'emplois, à l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap en favorisant leur maintien à domicile par un accès facilité et à moindre coût à des aides techniques nécessaires à leur vie quotidienne.

Une cour de collège réaménagée en économie circulaire

En 2017, le département de l'Isère a lancé une expérimentation sur plusieurs collèges pour accompagner un groupe d'élèves volontaires dans des projets d'économie circulaire. Parmi ceux-ci, le réaménagement de la cour d'un collège à partir de mobilier abandonné et de déchets d'entreprises locales. Le réaménagement a été réalisé par des élèves dans le cadre d'un accompagnement par le chantier éducatif grenoblois Synergie et le collectif Bam.





S'appuyer sur les acteurs de l'ESS pour améliorer la **qualité des logements** et accompagner les ménages en **précarité énergétique**

Baisse de la facture ou des émissions de CO2, la recherche d'une meilleure efficacité énergétique est devenue un critère de qualité pour un logement. Les départements et l'ANAH soutiennent de nombreuses opérations de rénovation thermique pour des propriétaires bailleurs privés, des propriétaires à petits revenus, ou en lien avec des bailleurs sociaux. Ils peuvent contribuer à faire connaître et mobiliser des réseaux d'acteurs de l'ESS, comme les **SCOP du bâtiment**.

Les départements sont également gestionnaires du Fonds de Solidarité pour le logement. Afin d'accompagner les changements de comportements des particuliers, notamment ceux en situation de précarité énergétique, les départements et les **agences locales de l'énergie et du climat (ALEC)** peuvent faire appel à des acteurs de l'ESS pour les sensibiliser aux économies d'énergie. Pour exemple, le **département de Gironde** déploie, dans le cadre de sa stratégie de résilience territoriale, un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) et a passé des conventions avec les **Compagnons Bâtisseurs** et la **Fondation Abbé Pierre** pour accompagner les ménages en précarité énergétique.

L'accompagnement d'Ulisse Energie en Isère



ULISSE Energie est titulaire d'un marché réservé à des SIAE « Lutter contre la précarité énergétique des propriétaires et locataires en Isère - Mise en œuvre d'un service départemental d'accompagnement personnalisé » du département de l'Isère. Ce dispositif est mobilisé à la demande des travailleurs sociaux du département ou des CCAS, des juristes de l'ADIL, des représentants des fédérations de locataires ou sur proposition de l'opérateur du dispositif « Mieux habiter et sortir du mal logement ». ULISSE Energie est en charge de l'animation et du suivi du dispositif, du traitement des situations de précarité énergétique en lien avec le comité technique, du diagnostic sociotechnique des usages de l'eau et de l'énergie dans le logement. En parallèle, l'association est conventionnée Entreprise d'Insertion pour 5 ETP et elle est membre du GES ULISSE qui s'est transformé en SCIC à mission courant 2021.

Le démonstrateur du réemploi de Construire Solidaire



La SCIC Construire Solidaire est un réseau de structures engagées notamment dans l'éco-construction et le réemploi. Reconnue comme PTCE, Construire Solidaire s'installe en 2020 sur un nouveau site qui se veut démonstrateur du réemploi, de la réutilisation et des matériaux biosourcés, qui accueille des formations sur les thématiques de la construction durable et solidaire et participe au développement des filières.

Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a apporté en 2020 un soutien financier exceptionnel à hauteur de 100 000 euros au PTCE Construire solidaire, dans le cadre du fonds pour l'adaptation et la transformation solidaire de son Plan de rebond écologique et solidaire.



Lutter contre le **gaspillage alimentaire** dans les cantines des collèges

Les départements peuvent encourager la lutte contre le gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des bio déchets dans les cantines, en proposant par exemple des diagnostics et ateliers de sensibilisation aux établissements, ou encore une aide à l'investissement pour l'acquisition de tables de tri ou de composteurs.

Par exemple, le **département du Val-de-Marne** fait appel à l'association **Écophylle** pour former des éco-délégués et les sensibiliser au gaspillage alimentaire.



Soutenir le développement de **projets citoyens de production d'énergies renouvelables**

Les départements peuvent faciliter le montage de projets : mise en relation, mise à disposition de foncier, soutien administratif, modification des documents d'urbanisme... Ils peuvent également investir dans les projets en cours via leur SEM ou en participant au capital d'une SCIC de production.

Soutien aux projets citoyens d'énergie renouvelable en Meurthe-et-Moselle



Le département a mis en place en 2021 un [dispositif de financement des projets citoyens d'énergie renouvelable](#). Les modalités d'intervention diffèrent en fonction de la maturité des projets : en phase d'émergence, possibilité de financer le reste à charge de la partie étude non financée par le programme Climaxion (jusqu'à 5000 €), et en phase de développement, participation au capital de la structure dans une logique d'amorçage (jusqu'à 8 000€).

Ressources pour aller plus loin

- Cycle de conférence en ligne RTES [Filières & ESS](#)
- Guide d'Énergie Partagée "[Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable](#)", 2017
- Dossier [économie circulaire](#) et [transition énergétique](#) de l'Avisé, et le [site internet](#) du CERDD.



Coopération européenne, internationale et transfrontalière & ESS

Coopération décentralisée, coopération européenne et transfrontalière, soutien aux acteurs de la solidarité internationale, promotion de la mobilité internationale, action d'urgence humanitaire... Autant d'actions sur lesquelles les départements peuvent impliquer et accompagner les structures de l'ESS.

L'action extérieure des collectivités doit s'inscrire depuis 2016 dans le cadre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces ODD sont un référentiel commun intéressant entre acteurs de l'ESS et de la coopération internationale.

Plusieurs **leviers d'actions** possibles :



Co-construire et développer des partenariats multi-acteurs

Les collectivités peuvent jouer le rôle de **catalyseur des dynamiques collectives** entre collectivités, structures et citoyens:

- En impliquant les acteurs de l'ESS des territoires du partenariat dès la conception de la coopération : diagnostic partagé, co-élaboration des objectifs, du plan d'action et des indicateurs d'évaluation.
- En impliquant les acteurs de l'ESS dans les coopérations, en lien avec une diversité d'acteurs : collectivités territoriales, structures et réseaux de la coopération internationale, établissements de formation, entreprises, citoyens, etc.



Mobiliser les acteurs de l'ESS et leurs **capacités d'innovation**

Insertion professionnelle, commerce équitable, circuit court alimentaire, gestion des déchets, énergies renouvelables, implication citoyenne, innovation sociale, etc. : les structures de l'ESS interviennent dans de nombreux champs d'activité susceptibles d'intéresser les territoires partenaires et/ou pouvant répondre aux objectifs du projet de coopération.

- Mobiliser les structures de l'ESS de son territoire lors de l'accueil de délégations étrangères et solliciter leur expertise.
- Proposer aux territoires partenaires d'associer les acteurs de l'ESS de leur territoire est un bon moyen pour légitimer des acteurs émergents porteurs d'expérimentations et contribuer ainsi à leur reconnaissance par les acteurs publics.

Le **conseil départemental du Val-de-Marne** a ainsi mobilisé le pôle d'économie solidaire de Chevilly-Larue, les associations Biocop, Artisans du Monde et Max Haavelar, dans le cadre de sa coopération avec la province de Yen Bai (Vietnam), pour la structuration d'une filière de thé Shan bio et équitable.

Une coopération autour des modèles et outils d'accompagnement aux entreprises de l'ESS (Ille-et-Vilaine / Québec)



Lauréats d'un appel à projets du Fonds francoquébécois de coopération décentralisée, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Coopérative de développement régional Outaouais/Laurentides et la Ville de Gatineau (Québec) développent une coopération sur 4 ans (2019-2022) autour des modèles et outils d'accompagnement aux entreprises d'ESS, dans le cadre du projet de mise en place et de développement de l'incubateur en économie sociale de l'Outaouais. Dans ce cadre, un [Petit guide écoculturel à l'usage des québécois](#) a été réalisé.



Sensibiliser les jeunes à la coopération et solidarité internationales

Les conseils départementaux peuvent sensibiliser les jeunes à la solidarité internationale en soutenant leurs projets, mais aussi les échanges, voyages scolaires et projets de mobilité en Europe et dans le monde. Ils peuvent également animer une dynamique d'intervention des associations de solidarité internationale et d'éducation populaire au sein des collèges.



Faciliter l'accès de l'ESS aux fonds de la politique de cohésion européenne 2021-2027

Les départements peuvent faciliter et veiller à l'accessibilité de l'ESS aux fonds structurels européens pour lesquels ils sont autorité de gestion, mais aussi aux fonds gérés par les régions ou par l'Etat. L'ingénierie territoriale des services départementaux peut par exemple être mobilisée pour accompagner acteurs publics et privés souhaitant accéder aux fonds européens et s'inscrire dans des programmes européens.



Favoriser les coopérations transnationales des acteurs de l'ESS

Faciliter la mise en relation et le suivi des échanges entre acteurs de l'ESS à l'international, et intégrer une dimension transfrontalière, européenne et internationale comme levier de structuration et de développement des structures de l'ESS.

Ainsi, le **département de la Moselle**, via le partenariat avec l'association **Contact Moselle**, accompagne les porteurs de projets mosellans dans le montage et le suivi de leurs projets transfrontaliers Interreg. Il assure une mission de conseil et soutien dans le développement des projets, la recherche de partenaires, la demande de co-financements FEDER et la réalisation des projets.

L'appel à projets Initiatives jeunes solidaires du département des Hauts-de-Seine



Le département des Hauts-de-Seine sensibilise les jeunes à la solidarité internationale et valorise leurs initiatives dans ce domaine, à travers un appel à projets annuel "Initiatives jeunes solidaires". Depuis 10 ans, plus de 1 600 jeunes et près de 400 projets ont été soutenus. Le département a investi plus d'1 million d'euros pour soutenir ces projets de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté.

Un cluster ESS "Grande région" transfrontalier entre la Meurthe-et-Moselle et le Luxembourg



Depuis 2018, le Ministère du travail de l'Emploi et de l'ESS du Grand-Duché de Luxembourg et le Département de Meurthe et Moselle ont initié ce cluster, permettant la mise en réseau d'entreprises et la création d'opportunités économiques transfrontalières.

Démarche pionnière en Europe, ce Cluster ESS Grande Région organise des conventions d'affaires transfrontalières d'achats responsables. Il joue également un rôle de mise en relation, en assurant le suivi des rencontres et en démarchant les entreprises responsables qui pourraient avoir intérêt à se développer dans une dynamique transfrontalière.

Ressources pour aller plus loin



- RepèreESS du RTES [Coopération et solidarité internationales & ESS](#), 2019
- RepèreESS du RTES [Europe & ESS, enjeux et leviers d'actions pour les collectivités locales](#), 2018
- Guide [Tandems solidaires un dispositif d'éducation à la citoyenneté mondiale au service des territoires](#), BFC International, 2021
- [Atlas de la coopération internationale et européenne des départements](#), ADF, 2018
- [L'économie sociale et solidaire, un atout pour la coopération décentralisée](#), AFD, Région Ile-de-France et ARENE, 2013.

Numérique & ESS

Le numérique présente un potentiel considérable, que ce soit pour les entreprises, les administrations publiques et de santé, ainsi que les services éducatifs et culturels du territoire. Pourtant, une part importante de la population française se sent toujours exclue ou en difficulté avec les usages du numérique, l'illectronisme touchant 17% de la population (source : INSEE, 2019).

L'accès au numérique pour tous, en termes de réseau des télécommunications et d'usage, est un enjeu d'action majeur pour les conseils départementaux.

Ils peuvent s'appuyer sur les acteurs numériques de l'ESS pour démocratiser l'accès au numérique et favoriser un numérique social et solidaire.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Participer à des dynamiques partenariales et transversales

Afin de diffuser et promouvoir une transition numérique inclusive, les départements peuvent s'impliquer dans la mise en réseau de l'ensemble des acteurs du numérique et de structures de l'ESS (ressourceries, MJC, Fablabs, centres sociaux, médiathèques, etc) pour structurer l'offre des services. Ils peuvent notamment participer aux comités de pilotage d'**hubs territoriaux pour un numérique inclusif**, ou encore recenser les offres de service d'inclusion numérique à travers un **catalogue des acteurs** tel celui réalisé par le **département du Lot-et-Garonne**.



Soutenir les acteurs de la médiation numérique

La médiation numérique permet l'accompagnement aux usages numériques, pour lesquels les besoins sont particulièrement importants actuellement (démarches administratives en ligne, accès aux droits), et cela notamment auprès des publics touchés par la fracture numérique (personnes âgées, personnes en situation de grande précarité...).

Les départements peuvent soutenir les acteurs de l'ESS mettant en place des actions de médiation numérique en proximité : parcours d'initiation aux outils numériques, espaces numériques en accès libre avec le soutien de personnes ressources,...

Afin d'améliorer l'accès des services aux publics, les départements peuvent inscrire les actions de médiation numérique au sein de leur **Schéma Départemental d'amélioration de l'Accessibilité des Services au Public** (SDAASP).

Conumm : hub territorial pour un numérique inclusif



Conumm est l'un des 11 lauréats de l'appel à projets «hubs territoriaux pour un numérique inclusif» de la Banque des territoires et la Mission Société Numérique lancé en 2019.

Ces hubs, têtes de réseau des acteurs de la médiation numérique, ont 4 missions : coordination des acteurs, mobilisation de financements, mutualisation de services et outils, et évaluation des actions locales de médiation numérique.

Conumm est constitué de fédérations associatives (Fédération des centres sociaux, Ligue de l'enseignement), d'acteurs de terrain (Ping, Cyb'@njou), et de collectivités locales (Nantes Métropole, conseils départementaux de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire, Anjou numérique). Tous contribuent sur leurs territoires à aider les publics fragilisés dans leurs pratiques numériques.

Un pass numérique en Haute-Garonne



Afin de soutenir les personnes éloignées de l'informatique qui éprouvent le besoin d'être formées pour leurs démarches numériques quotidiennes, le département de Haute-Garonne déploie sur son territoire le dispositif national du "pass numérique" prenant la forme de carnets de 10 chèques de 10 euros. Ces chèques permettent à leurs utilisateurs une prise en charge financière totale ou partielle d'ateliers d'accompagnement au sein d'associations de médiation numérique.

Mettre en place une **plateforme de promotion des projets locaux d'acteurs**

Les départements peuvent créer des plateformes numériques recensant les campagnes de financement participatif de projets locaux d'ESS, tels que la plateforme [Propulsons !](#) du **département du Pas-de-Calais** ou la plateforme [coupdepouce-correze.fr](#) du **département de Corrèze**. Ils peuvent ainsi accompagner les porteurs de projets dans la préparation et l'animation de leur campagne de financement.

Pour centraliser les campagnes des associations (billetteries, collectes de dons, campagnes d'adhésion...), les départements peuvent faire appel aux services de plateformes dédiées aux associations telles qu'[HelloAsso](#).

Soutenir les tiers-lieux et lieux partagés

Les départements peuvent appuyer le développement de tiers-lieux, fablabs, espaces de coworking facilitant l'accès au numérique pour tous, comme peut le faire le **département des Landes** à travers son **appel à projets Tiers-lieuXL**.

(Voir aussi la fiche  n°22 concernant le soutien aux tiers-lieux et lieux partagés).

Favoriser le **réemploi** de matériel informatique usagé

Les départements sont soumis à l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées, à hauteur de 20% pour le matériel informatique (article 58 loi AGECE et décret du 9 mars 2021). Ce peut être une opportunité de contribuer à la structuration de filières territoriales vertueuses. Ils peuvent également faire don de leur matériel informatique usagé à certaines associations d'utilité publique.

Guadeloupe : un appel à projets pour la création de tiers-lieux et l'accompagnement de tiers-lieux existants



La Collectivité départementale de la Guadeloupe soutient les Tiers-Lieux, en tant qu'acteurs de l'ESS et du fait de leur fort ancrage territorial. Elle est particulièrement intéressée par le soutien aux bénéficiaires du RSA engagés dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle, plus particulièrement ceux désireux de créer une activité et qui ont besoin tant d'un espace de travail aménagé, équipé d'outils informatiques et d'une connexion Internet que de créer un réseau professionnel.

Le département a donc lancé en 2020 un appel à projet afin d'identifier et apporter une aide financière aux opérateurs désireux de créer un tiers-lieu sur le territoire ; et d'accompagner la montée en puissance des tiers-lieux existants, ouverts aux bénéficiaires du RSA dans leur reprise d'activité et leur insertion professionnelle (formation, couveuse, bénévolat renforcé et valorisé, valorisation de compétences, tutorat ou toute autre forme...).

Promouvoir l'utilisation en interne des **logiciels libres** et ouvrir un **portail open data départemental**

Les départements peuvent équiper leurs administrations et collèges en **logiciels libres et open source** (LLOS - libres de droits) et former le personnel à leur utilisation. Depuis la loi République numérique de 2016, les collectivités de plus de 3500 habitants sont tenues d'ouvrir un portail open data.

Par exemple, en **Hauts-de-Seine**, le site [opendata.hauts-de-seine.fr](#) publie les données publiques produites par le conseil départemental.

Ressources pour aller plus loin



- Lettre papier du RTES n°28 [ESS & numérique](#), mars 2017 et conférence en ligne [Inclusion numérique & ESS](#), juin 2019
- [Dossier](#) dédié au "numérique" sur le site de l'Avise.
- Article sur [l'offre d'HelloAsso](#) pour promouvoir le tissu associatif local.

Transversalité des politiques d'ESS

L'ESS concerne l'ensemble des politiques publiques locales.

Le schéma de la fiche **n°3** illustre la capacité de l'ESS à contribuer aux différentes politiques des conseils départementaux et témoigne de l'intérêt

de réinventer les modes de fonctionnement traditionnels, en renforçant notamment les capacités à travailler en coopération et en transversalité.



Ille-et-Vilaine : une politique transversale d'ESS pour le développement local

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a adopté à l'unanimité en juin 2018 un rapport visant à renforcer les relations entre l'ESS et l'ensemble des politiques départementales, pour que l'ESS irrigue toutes les politiques territoriales et sectorielles. 3 axes d'intervention pour une politique d'ESS plus transversale sont

identifiés :

- développer la connaissance des potentialités de l'ESS auprès des élus et des agents,
- irriguer toutes les politiques (d'insertion ; social ; habitat (notamment habitat participatif) ; développement local (redynamisation des territoires ruraux, coopératives de territoire en quartier Politique de la ville) ; tourisme (tourisme durable) ; agriculture (circuits courts, commerce équitable, alimentation responsable des collèges et établissements médico-sociaux) ; numérique (lutte contre la fracture numérique) ; culture (mutualisations et coopérations, marchés réservés) ; achats publics responsables (SPAR).
- planifier des actions et des moyens mobilisables sur le volet ESS et dans les politiques sectorielles.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Adopter une organisation favorisant la transversalité

- un **portage politique fort** est important, avec par exemple une vice-présidence dédiée,
- au sein des services, l'ESS peut être rattachée à la direction des territoires ou de l'attractivité, ou encore parfois au développement social ou à la jeunesse et aux sports. Un.e chargé.e de mission référent au cabinet de la présidence ou un mandat de la direction générale peut faciliter la transversalité,
- des référents ESS peuvent être désignés au sein des différentes directions, qui peuvent cofinancer des projets ESS,
- des volets ESS peuvent aussi être intégrés dans les appels à projets sectoriels.



Mobiliser la commande publique comme levier de transversalité

La commande publique, parce qu'elle concerne de nombreuses directions du département, est un levier important de transversalité pour favoriser le développement de l'ESS (voir fiche **n°12**).

L'élaboration d'un SPASER peut associer et parfois être coordonnée par le service ou la mission ESS, c'est par exemple le cas dans le Pas-de-Calais: la mission ESS a co-construit le schéma avec les acteurs de l'ESS réunis au sein du conseil de l'ESS et les responsables achats de la collectivité.

©Pas-de-Calais

Pas-de-Calais
Le Département

Pas de Calais : une mission ESS transversale

Pour Bénédicte Messeanne-Grobelny, vice-présidente en charge de l'ESS: « L'ESS est désormais bien intégrée au fonctionnement de la collectivité. Elle est un fil rouge qui guide l'ensemble de nos politiques publiques. On la retrouve en filigrane dans de nombreux dispositifs portés par le conseil départemental. »

Soutien au monde rural, schéma d'achats responsables, ou clauses d'insertion pour les projets d'infrastructures, les services départementaux ont intégré l'ESS à leur champ de compétences pour améliorer la qualité de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Pour appuyer cette démarche, le département du Pas-de-Calais s'est doté d'une mission ESS, rattachée au Pôle partenariat et ingénierie. Composée de 4 personnes, cette mission a pour objet d'apporter son ingénierie pour impulser, accompagner et appuyer cette démarche auprès de toutes les personnes qui souhaitent contribuer au développement de ces pratiques.



Connaître et faire connaître l'ESS au sein de la collectivité

La diffusion de la connaissance de l'ESS auprès de l'ensemble des élus et des agents est une condition essentielle pour que l'ESS puisse irriguer l'ensemble des politiques. Plusieurs moyens permettent de faciliter la transversalité interne et d'acculturer les différents services à l'ESS :

- La **réalisation d'un état des lieux** mobilisant les différents services de la collectivité et réalisé par la Direction Générale des Services. C'est par exemple le cas pour **la Collectivité Européenne d'Alsace** qui a mené un état des lieux sur ses actions en matière d'ESS.

- Des **formations croisées** ESS / autre thématique, qui permettent d'élargir les connaissances, manières de faire et de penser au sein de chaque service. Elles permettent de mieux envisager les méthodologies opérationnelles afin de structurer des projets transversaux innovants.

- Des **temps forts / rencontres** autour de l'ESS peuvent être l'occasion de diffuser l'ESS au sein des différentes directions d'un département, en organisant des ateliers thématiques (logement, mobilité, déchets, alimentation...), avec les élus en charge et des acteurs inspirants.

Des agents peuvent jouer le rôle de **passseurs**, faciliter les échanges et anticiper les besoins en matière de travaux collectifs. Ils peuvent également relayer des informations sur l'ESS (newsletter du RTES par exemple).



Favoriser la création de tiers-lieux et lieux partagés

Les départements peuvent encourager la création de tiers-lieux et lieux partagés associant différents services dans une démarche transversale entre plusieurs politiques, tels que les **espaces de vie sociale** (EVS) au croisement de plusieurs compétences (famille, action sociale, culture, ...).

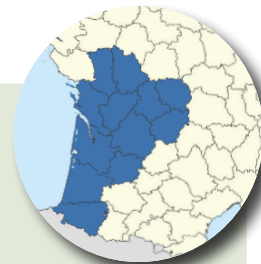
Ils peuvent également soutenir les hôtels d'entreprises de l'ESS, tels que le **PTCE Le Périscope** à Ramonville, soutenu par le **département de Haute-Garonne** dans le cadre d'une convention de partenariat avec la communauté d'agglomération du Sicoval.



Agir en coopération avec les autres échelons territoriaux

- Inscrire l'ESS dans les **contrats de territoire** : visant à favoriser la coopération institutionnelle et avec les acteurs locaux au service du développement d'un territoire donné, ces contrats sont également des leviers de transversalité entre services (voir la fiche ^{n°13}).

- Contribuer aux **conférences régionales de l'ESS** : la loi ESS de 2014 prévoit la participation des collectivités et appelle les conseils départementaux à contribuer au **volet ESS des SRDEII** portés par les conseils régionaux.



Des conventions ESS entre la région Nouvelle Aquitaine et cinq départements

Le conseil régional de Nouvelle Aquitaine a contractualisé depuis 2018 avec 5 conseils départementaux: Gironde, Landes, Charente, Haute-Vienne et Lot-et-Garonne, dans le cadre de conventions de coopération en faveur de l'ESS. Ces conventions sont l'aboutissement d'un travail de concertation et d'implication des départements dans le cadre de la conférence régionale de l'ESS. Elles posent le principe de complémentarité des actions menées par la Région et le Département en faveur de l'ESS. Ce cadre de partenariat permettra un développement de la coopération, une articulation renforcée entre les services et les dispositifs de chaque collectivité.

Une convention quadripartite : région Nouvelle Aquitaine, département de Gironde, Bordeaux Métropole et ville de Bordeaux a également été adoptée en 2021.



Seine-Saint-Denis : un appel à manifestation d'intérêt "Tiers-lieux autonomie dans mon quartier"

Depuis 2020, le conseil départemental de Seine Saint Denis a lancé un AMI qui s'inscrit dans le plan « Autonomie et Inclusion » et témoigne d'une démarche transversale entre les politiques d'autonomie, de développement local et d'économie sociale et solidaire. Cet appel vise à constituer un réseau de tiers-lieux qui favorisent l'inclusion des personnes âgées et handicapées dans leur vie de quartier. Dans le cadre de cet AMI, le conseil départemental a choisi d'accompagner des tiers-lieux déjà existants et référencés sur le territoire par In Seine-Saint-Denis, la marque territoriale initiée par le Département. L'AMI vise à accompagner ces tiers-lieux cherchant à élargir leur offre de service et à développer ou renforcer leur action en direction des publics en perte d'autonomie : cafés associatifs, maisons intergénérationnelles, locaux communs résidentiels... pour maintenir le lien social, encourager la pratique d'activité physique, lutter contre la fracture numérique... L'enveloppe dédiée au soutien des projets par le Département s'élève à un million d'euros par an.

Ressources pour aller plus loin

- Étude [L'ESS: une opportunité pour repenser la coopération et la transversalité ?](#), RTES/Citego, 2017
- Rapport [L'ESS : une politique transversale pour le développement local](#), conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, 2018



Synthèse des ressources mobilisables par les conseils départementaux

Les conseils départementaux peuvent mobiliser les ressources de partenaires institutionnels pour soutenir des projets d'ESS ou pour accompagner les acteurs publics de leur territoire. Ils peuvent aussi s'appuyer sur l'écosystème de l'ESS qui se mobilise autour de différentes missions :

- représenter les acteurs de l'ESS à l'échelle nationale ou locale,
- accompagner et financer les porteurs de projet,
- contribuer à l'émergence de projets en lien avec les besoins des territoires,
- consolider et favoriser le développement de structures de l'ESS existantes.



Comment repérer les acteurs de mon territoire ?

Les collectivités peuvent mobiliser :

- Les **Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire** (CRESS), qui tiennent à jour la liste des entreprises de l'ESS de leur territoire et animent parfois des pôles de dynamiques locales ou des clubs d'entrepreneurs, et **ESS France** qui représente et promeut l'ESS au niveau national.
- Le **Mouvement Associatif**, qui représente les associations et regroupe plus de 700 fédérations ou unions associatives.
- L'**UDES**, union des employeurs de l'ESS.
- Les réseaux locaux d'acteurs : de l'ESS, de l'environnement, du commerce équitable, de l'éducation populaire, de l'insertion par l'activité économique (tels que les délégations régionales du **Coorace**), les Centres sociaux, les Maisons des Associations,...



Se repérer dans les acteurs de l'accompagnement à l'émergence de projets de territoire

Générateurs de projets, plateformes d'innovation sociale, incubations, couveuses, ... de nombreux acteurs et dispositifs existent pour aider à l'émergence de projets.

Le [site de l'Avisé](#) permet d'avoir une présentation synthétique de l'écosystème d'accompagnement et de financement.



S'appuyer sur le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le **Dispositif local d'accompagnement (DLA)** est un dispositif public et gratuit.

Il a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'ESS, créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

Le DLA est présent sur tout le territoire, avec 103 DLA départementaux, 17 régionaux, et 6 centres ressources.

L'Avisé est l'opérateur national du DLA.

LES DLA DÉPARTEMENTAUX

CONVENTIONNEMENT
2020-2022

FRANCE ACTIVE 32%

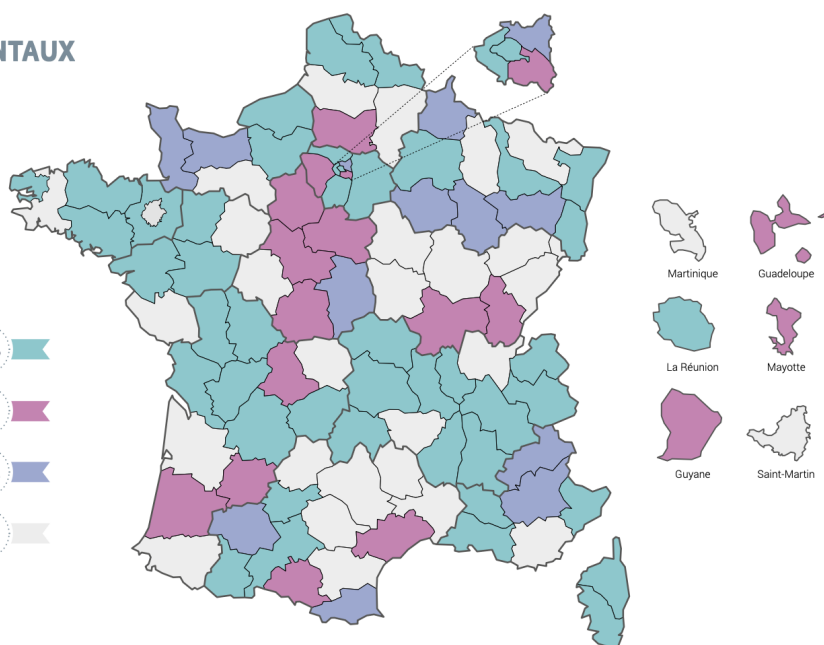


17%



10%

Autres 41%



Source : Avisé - Février 2020 - Fond de carte © Comersis



Quels co-financeurs possibles de projets ESS sur mon territoire ?

Les collectivités peuvent s'appuyer sur différents financements publics, par exemple les financements inscrits dans le cadre de contractualisation de territoire telles que les Contrats de Plan État-Régions (CPER), ou les programmes et fonds structurels européens. Elles peuvent aussi s'appuyer sur les acteurs de la finance solidaire (Cigales, banques coopératives,...), ou faire appel au financement privé via des plateformes de financements participatifs ou des fonds de dotation territoriale.

France Active est le principal acteur dédié au financement des structures de l'ESS. Organisée autour de 40 fonds territoriaux, France Active donne accès à des prêts solidaires à taux réduits, des investissements solidaires, des garanties d'emprunts...



Quels partenaires européens et internationaux ?

Les échanges européens et internationaux entre collectivités locales et acteurs permettent de partager de bonnes pratiques et de faire évoluer les écosystèmes sur le territoire. Les agences européennes et nationales en charge de l'animation des programmes européens, les réseaux (REVES, GSEF, ...) sont des espaces ressources pour identifier les partenaires potentiels. Voir les *RepèreESS* [Europe & ESS](#) et [Coopération et solidarité internationales & ESS](#) du RTES.

Trouver des exemples d'initiatives grâce aux ressources du RTES

- Site internet rtes.fr, newsletter mensuelle, lettres papiers,... autant d'outils valorisant des initiatives menées au sein des territoires, des réflexions et exemples de bonnes pratiques sur une thématique précise. Retrouvez y notamment des exemples d'appels à projets lancés par des départements, des exemples de publications, d'outils ou encore des présentations des axes d'interventions ou documents cadres des conseils départementaux adhérents au RTES.
- Les *Points de RepèreESS* : des outils de référence, techniques et pratiques, synthétisant les enjeux des thématiques abordées (accès au foncier, marchés publics, SCIC, ...).
- Les *RepèreESS* : des études approfondies afin de comprendre les conditions d'émergence et de développement des initiatives des territoires, tout en analysant leur impact et en donnant des éléments de méthode (exemples: Politique de la ville & ESS, Europe & ESS, dynamiques de PTCE, ...).



La plateforme Aides-territoires

La plateforme Aides-territoires vise à faciliter la recherche d'aides financières et en ingénierie des collectivités territoriales. Lancée en 2018 au sein de la Fabrique numérique, l'incubateur du ministère de la Transition écologique, Aides-territoires recense les subventions, prêts, avances récupérables, aides techniques, juridiques ou administratives par niveau de collectivités et sur plusieurs thématiques dont le développement économique et l'ESS. <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>



Le site de l'Assemblée des Départements de France

Retrouvez sur departements.fr l'ensemble des publications et fiches info de l'ADF.



L'ANCT, un partenaire pour les collectivités locales

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est née le 1er janvier 2020 de la fusion du CGET, d'Epareca et de l'Agence du numérique. Elle décline son action sous 3 modes d'intervention :

- les programmes d'appui : Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, France services, France Mobile, France Très Haut Débit,
- les pactes de cohésion territoriale dédiés à accompagner les territoires qui cumulent les difficultés et ainsi lutter contre les fractures territoriales,
- l'offre d'ingénierie autour d'un panel de services lorsque les collectivités ne trouvent pas de solutions: assistance à maîtrise d'ouvrage, études, montage, accompagnement...



Ressources pour aller plus loin

- Temps d'échange [Départements & ESS](#), RTES / ADF, 2020
- [Etude](#) de l'ANCT sur les leviers dont disposent les décideurs publics locaux pour assurer la pérennisation des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles, 2021.
- [Site](#) du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.
- Ressources de l'Avise, à retrouver sur avise.org et du Labo de l'ESS à retrouver sur lelabo-ess.org.



Retrouvez plus de 270 ressources sur le site du **rites**.

Et notamment :

les kits RégionalESS et MunicipalESS



les Points de RepèreESS



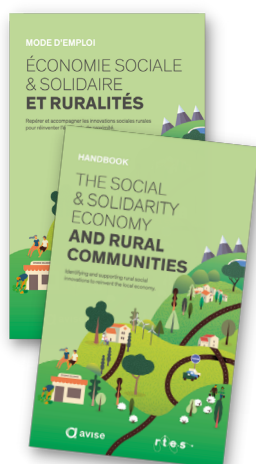
la collection

RepèreESS



ainsi que

« **Mode d'emploi ESS & ruralités** »
(septembre 2020) et sa traduction en anglais (janvier 2021), dans le cadre de TRESSONS et en partenariat avec l'Avise.



« **Territoires urbains, économie sociale et solidaire et innovation sociale** »
(novembre 2021) en partenariat avec France urbaine et l'Avise.



Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire.

En 2022, le réseau rassemble plus de 190 collectivités : conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

Adhérer au pour

1 Faire connaître

Le RTES rend **visibles les politiques et actions** des collectivités locales engagées.

2 Échanger

Le RTES organise des **journées d'échanges** de pratiques et des groupes de travail thématiques pour permettre aux collectivités de partager leurs expériences.

3 Informer

Le RTES publie une **newsletter mensuelle, des fiches des kit MunicipalESS et RégionalESS, des fiches d'expériences Déniché Pour Vous, des ouvrages thématiques...**

4 Se Former

Le RTES organise régulièrement des **formations** à destination des collectivités, sous forme de conférences en ligne ou de journées en lien par exemple avec le CNFPT.

5 Contribuer

En s'appuyant sur les actions et politiques des collectivités, le RTES **contribue et alimente les débats** liés aux politiques publiques et à l'économie sociale et solidaire.

Rendez-vous sur : www.rtes.fr/devenir-adherent

Nous remercions l'ensemble des départements qui ont participé à la réalisation de ce kit.

Direction de la publication : Mahel Coppey

Responsable de la rédaction : Anne-Laure Federici

Rédaction et conception graphique : Martin Besnier, Emeline Wilbert, Chloé Sécher, avec la contribution de la Navette.

Impression : ESAT Imprim'Services à Lille

L'ensemble du contenu de ce kit hors crédits photos est mis à disposition sous licence CC BY NC SA 2.0 France.
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/>

N°ISBN : 978-2-9558553-7-9

Dépôt légal : Septembre 2022



Face à l'urgence climatique, écologique et sociale, l'économie sociale et solidaire peut apporter des réponses. Créatrice d'emplois durables, facteur de cohésion sociale et territoriale, génératrice d'innovation sociale et citoyenne, l'ESS apporte des solutions concrètes aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des territoires.

Cette économie de la proximité et de la transition est un vecteur de solidarités humaines et territoriales agissant pour la transition, la relocalisation des activités et la résilience. Les Départements ont un rôle important à jouer pour soutenir son développement.

Comment l'économie sociale et solidaire peut-elle contribuer aux politiques départementales ? Quels sont les leviers dont dispose le Département pour accompagner les acteurs de l'ESS ?

Réalisé par le RTES en s'appuyant sur de nombreux exemples, ce kit a pour objectif de donner les premières clés pour la mise en œuvre d'une politique volontariste, en présentant le cadre général suite à la loi NOTRe, les leviers techniques dont dispose le Département, et en illustrant la façon dont l'ESS peut alimenter les différentes politiques thématiques.

